

# RAPPORT ANNUEL 2018

## SOMMAIRE

**3**

**Prolégomènes**

**9**

**Résumé du Rapport 2018**

**11**

**Contexte politique  
et médiatique**

**15**

**Les statistiques des atteintes  
à la liberté de la presse**

**21**

**La liberté de la presse au  
quotidien, à Kinshasa  
et en provinces**

**45**

**Les prédateurs ont le vent en  
poupe**



## ÉTAT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET D'EXPRESSION EN RDC

### Les élections de tous les dangers pour les journalistes

**Menaces, agressions, arrestations, censure, ...  
les prédateurs ont le vent en poupe**

#### PARTENAIRES



**Éditeur**

Journaliste en danger (JED)

**Directeur de la Rédaction**

Tshivis Tshivuadi

**Secrétariat de rédaction**

Scott Mayemba

Consultant :

Ben-Clet Kankonde Dambu

**Rédaction**

Tshivis Tshivuadi

Scott Mayemba

Wilson Munzamba

**Correspondants en provinces**

Tuver Wundi (Nord-Kivu, Goma)

Sylvie Manda (Haut-Katanga, Lubumbashi)

Gaston Mushid (Lualaba, Kolwezi)

Colette Salima (Sud-Kivu, Bukavu)

Patient Debaba (Sud-Kivu, Uvira)

Badyon Kawanda (Kwilu, Kikwit)

Nana Mbungu (Kongo Central, Boma)

Sosthène Kambidi (Kasaï Central, Kananga)

Patrick Ali (Tshopo, Kisangani)

JED remercie toutes les personnes, journalistes et acteurs de la société civile, qui ont contribué à l'élaboration de ce Rapport, en nous alertant sur des cas d'atteintes à la liberté de la presse tant à Kinshasa que dans les provinces.

**Maquette de la couverture et mise en page**

Ben-Clet

**Administration et Communication**

Ingo Vediena

Lady Kamanga

Nick Okana

Christiane Musinga

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule et exclusive responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires.

Ce rapport est diffusé en langue française.

Il a été rendu public le 2 novembre 2018 à Kinshasa, capitale de la RD Congo, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale pour la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

JED autorise la libre reproduction des extraits de ce rapport, à condition que crédit lui soit rendu.

# Chapitre I

## PROLÉGOMÈNES

### Journalistes et Médias sous pression

***À la veille de l'Examen périodique universel de la République démocratique du Congo par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Reporters sans frontières (RSF) et Journaliste en danger (JED) dénoncent l'environnement hostile et le cadre légal répressif dans lequel évoluent les journalistes et les médias.***

Quatre ans après le dernier Examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, la République démocratique du Congo (RDC) n'a toujours pas appliqué les recommandations relatives à la liberté de la presse qu'elle avait pourtant acceptées. Aucune "mesure appropriée" n'a par exemple été prise pour "protéger les journalistes".

Dans leur contribution (voir document joint), RSF et son organisation partenaire en RDC, JED, demandent l'adoption immédiate d'une proposition de loi sur la liberté de la presse discutée depuis plus de trois ans au Parlement, et d'une loi sur l'accès à l'information. Aujourd'hui, la RDC s'appuie encore sur un texte de 1996 adopté sous la dictature du Maréchal Mobutu prévoyant, en référence au Code pénal, des peines de prisons et de fortes amendes pour la diffamation et l'injure.

En l'absence d'un cadre légal plus protecteur, le constat dressé par RSF et JED reste alarmant. Les violences, intimidations et arrestations arbitraires font partie de l'environnement hostile dans lequel évoluent les journalistes. La RDC est le pays d'Afrique subsaharienne où RSF enregistre le plus grand nombre d'atteintes à la liberté de la presse.

Du 1er janvier au 31 août 2018, 62 cas ont été répertoriés par notre organisation.

À l'approche de l'élection présidentielle attendue depuis deux ans et prévue le 23 décembre prochain, les pressions s'accroissent. Dernier exemple en date, le licenciement de trois journalistes de la Radiotélévision nationale (RTNC) à qui la direction reproche simplement d'avoir proposé la couverture d'un rassemblement hostile au président Joseph Kabila.

En juillet dernier, RSF avait également tenu les autorités responsables du sort de deux journalistes contraints de fuir leur domicile après la diffusion d'un documentaire rapportant les témoignages de personnes expropriées d'un terrain revendiqué par le chef de l'État.

La RDC occupe la 154ème place au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2018.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Examen périodique universel  
33<sup>ème</sup> session - Mai 2019

**Contribution de Reporters sans frontières (RSF) et de Journaliste en danger  
sur la situation de la liberté de la presse et de l'information en RDC**  
Septembre 2018

*Reporters sans frontières (RSF) est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif, reconnue d'intérêt public, indépendante, avec un statut consultatif à l'ONU, à l'Unesco, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples. Avec un siège à Paris, elle dispose de bureaux, de sections ou de représentants dans 17 villes, de correspondants dans 130 pays et une quinzaine d'organisations partenaires locales.*

*Créée en 1998, Journaliste en Danger (JED) est une organisation indépendante à but non lucratif basée à Kinshasa, en République démocratique du Congo, et dédiée à la défense et à la promotion de la liberté de la presse. JED est une Organisation partenaire de RSF.*

## 1. Introduction

La République démocratique du Congo occupe la 154<sup>e</sup> place sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2018. Les violences, intimidations et arrestations arbitraires font partie de l'environnement hostile dans lequel évoluent les journalistes. Les radios locales qui donnent la parole aux voix dissidentes sont régulièrement suspendues, pillées et saccagées.

La liberté d'informer est également malmenée en ligne où internet est parfois coupé et les réseaux sociaux bloqués. Les services de renseignements sont souvent utilisés pour faire taire les journalistes critiques du pouvoir ou fermer des médias de manière arbitraire. La RDC est le pays où RSF enregistre le plus grand nombre d'atteintes à la liberté de la presse en Afrique subsaharienne.

2018 ne fait pas exception. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août, 62 cas ont été répertoriés par notre organisation. La perspective

de l'élection présidentielle prévue le 23 décembre 2018 accroît un peu plus les menaces qui pèsent sur les professionnels de l'information.

## 2. Un cadre juridique répressif qui tarde à évoluer

En l'absence de volonté politique pour faire adopter un cadre légal plus protecteur pour les médias et les journalistes, la RDC s'appuie encore sur la loi sur la presse répressive du 22 juin 1996. Cette dernière, adoptée sous la dictature du maréchal Mobutu, fait référence au Code pénal qui prévoit la peine capitale pour des faits constitutifs de "trahison". Les délits de presse comme la calomnie et l'injure sont passibles de peines de prison et de fortes amendes. Quant à l'authenticité des faits, elle n'est pas prise en compte par le législateur dans la constitution des infractions.

La proposition de loi relative à la liberté de la presse qui date de 2015, n'a toujours pas été adoptée par

l'Assemblée nationale. En l'état actuel, elle prévoit des avancées notables comme la dépénalisation des délits de presse, la fin des peines privatives de liberté pour les délits de presse tels que la diffamation ou l'outrage au Chef de l'État, l'assouplissement des conditions de création d'un média, l'intégration des médias en ligne dans le cadre légal et l'obligation pour le juge de chercher à établir la "véracité ou la fausseté des faits allégués" pour la qualification des infractions de diffamation. Toutefois, il ne liste pas les délits de presse et donne au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) le pouvoir de définir les infractions et sanctions pour les médias en ligne, prérogative qui devrait être réservée au seul législateur.

Ces avancées, en particulier s'agissant de l'abrogation des peines de prison prévue par la proposition pour les délits de presse, devront être effectivement retranscrites dans le Code pénal. Dans le cas inverse, elles ne seront qu'un trompe l'œil.

En outre un certain nombre de formulations porte le risque d'atteintes abusives à la liberté de la presse. L'article 4, par exemple, définit l'information comme un "message véridique". Le journaliste doit s'attacher à la recherche de la vérité mais il

n'en est pas le détenteur et a droit à l'erreur, l'outrance et à la caricature. Le texte donne au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) le pouvoir de définir les infractions et sanctions pour les médias en ligne, prérogative qui devrait être réservée au seul législateur.

Malgré les promesses répétées, la proposition de loi sur l'accès à l'information publique, adoptée en première lecture au Sénat en 2015, n'a toujours pas été examinée à l'Assemblée nationale. Le 23 novembre 2017, le ministre de la Communication, Lambert Mendé, déclarait pourtant être un "fervent avocat de ce principe".

Enfin, la Loi portant "principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle", et devant permettre aux médias audiovisuels de véhiculer une information plurielle a été adoptée par les deux chambres du Parlement et transmise pour promulgation au Président de la République depuis le 11 juin 2011. Mais cette Loi n'a jamais été promulguée alors que l'article 136 de la Constitution ne donne que 15 jours au Président pour promulguer une Loi.

### **3. Impunité, violences et intimidations**

La panoplie des atteintes à la liberté de la

presse demeure aussi large que préoccupante en RDC. Joseph Kabila est considéré par RSF comme l'un des pires prédateurs de la liberté de la presse sur le continent. Depuis sa prise de pouvoir en 2001, 10 journalistes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Notre organisation est particulièrement inquiète de l'impunité dont jouissent les auteurs des pires crimes contre les reporters dans le pays.

Le niveau de violences subies par les médias et les reporters est particulièrement élevé. Les huit premiers mois de l'année confirment les données déjà établies en 2017, faisant de la RDC le pays d'Afrique subsaharienne dans lequel RSF enregistre le plus d'exactions. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, notre organisation a recensé 22 cas d'agressions et 35 arrestations dont la plupart ont été effectuées en dehors de tout cadre légal.

L'agence nationale de renseignements (ANR) et la police n'hésitent pas à recourir à la méthode forte pour empêcher les journalistes de diffuser des informations sensibles sur le pouvoir, la gouvernance locale, ou la gestion des ressources naturelles. Le 29 décembre 2017, plusieurs agents de l'ANR ont tenté d'enlever le secrétaire général de Journaliste en danger (JED), organisation partenaire de RSF, peu de temps après la

publication d'un rapport sur l'état de la liberté de la presse en RDC.

En février, deux journalistes travaillant pour des chaînes de télévision du Kasaï-Central avaient été convoqués par les responsables locaux de l'ANR et menacés d'arrestation ou de suspension de leur média s'ils continuaient à diffuser les messages des manifestations catholiques contre le maintien au pouvoir de Joseph Kabila.

Plus récemment, en juillet 2018, deux journalistes ont été contraints de fuir leur domicile après avoir reçu plusieurs menaces de mort. Ces dernières faisaient suite à la diffusion d'une enquête sur les expropriations menées sur un terrain revendiqué par le président Kabila. Les autorités qui ont été dûment averties de l'existence de ces menaces n'ont fourni aucune mesure de protection aux deux journalistes. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la persistance des menaces et l'absence de mesures de protection garanties par les autorités ne permettent pas à ces deux reporters de rentrer chez eux.

#### **4. Censure et fermeture de médias**

À cet environnement violent pour les journalistes s'ajoute une pratique persistante de la censure. Les agents de l'ANR interviennent parfois directement pour procéder eux-mêmes à des

fermetures de médias en dehors de tout cadre judiciaire comme l'avait dénoncé RSF lors de la coupure du signal d'une radiotélévision (RTVGL) dans le Sud-Kivu en mars 2018.

Début septembre 2018, trois journalistes de la radiotélévision nationale du Congo (RTNC) ont été licenciés pour le simple fait d'avoir proposé et couvert un rassemblement hostile au président Joseph Kabila. Le sujet n'a pas été diffusé mais les trois reporters ont été congédiés pour "ne pas avoir respecté la ligne éditoriale" et couvert la conférence de presse d'un homme politique qui "menaçait les institutions". Ces licenciements abusifs, dénoncés par RSF, témoignent déjà des difficultés auxquelles les journalistes, notamment des médias publics, risquent d'être exposés s'ils s'éloignent de la ligne du régime alors que se rapproche l'élection présidentielle.

Aucun gage n'a été apporté pour une couverture libre, plurielle et indépendante de cette échéance politique. Cinq médias proches de l'opposition sont fermés depuis plusieurs années notamment radiotélévision Lubumbashi JUA (RTLJ) qui appartient à un ancien collaborateur du président ou encore Nyota TV et Radiotélévision Mapendo, propriété de Moïse Katumbi, ancien gouverneur du Katanga

et opposant en exil empêché de rentrer en RDC pour y déposer sa candidature à l'élection présidentielle. Le maintien de ces fermetures constitue une atteinte au pluralisme médiatique et au débat d'idées qui devrait se tenir en amont de toute consultation démocratique et viole l'accord politique dit de la Saint Sylvestre du 31 décembre 2016 qui prévoit la réouverture des médias proches de l'opposition avant la tenue de l'élection présidentielle.

Enfin, RSF reste préoccupée par la censure en ligne. Ces dernières années, la RDC s'est illustrée à plusieurs reprises par des coupures internet ou des restrictions d'accès sur les réseaux sociaux, empêchant les informations de circuler et les journalistes d'effectuer leur travail. Notre organisation avait dénoncé les coupures généralisées en marge des manifestations de l'opposition le 31 décembre 2017, le 21 janvier et le 25 février 2018 en violation de l'article 24 de la Constitution qui consacre le droit à l'information.

#### **5. Recommandations**

- Respecter les obligations de l'État congolais au regard du droit national et international concernant la liberté de la presse et la protection des journalistes, le pluralisme et l'indépendance des médias ;
- Ouvrir et mener des enquêtes impartiales et

indépendantes pour identifier et poursuivre les auteurs de crimes commis contre les journalistes ;

- Ordonner aux gouverneurs des provinces de cesser les menaces et violences verbales contre les journalistes, et garantir que les violences physiques perpétrées par les forces de sécurité prennent fin ;

- Mettre fin aux suspensions arbitraires de médias, aux poursuites pénales abusives contre les journalistes, ainsi qu'au harcèlement et pressions à l'encontre des journalistes, des

propriétaires des médias, des collaborateurs des médias, notamment de la part de l'Agence nationale de renseignements (ANR) ;

- Adopter sans délai la proposition de loi sur la liberté de la presse discutée depuis 2015 et prévoyant la suppression des peines de prison prévues pour les délits de presse ;

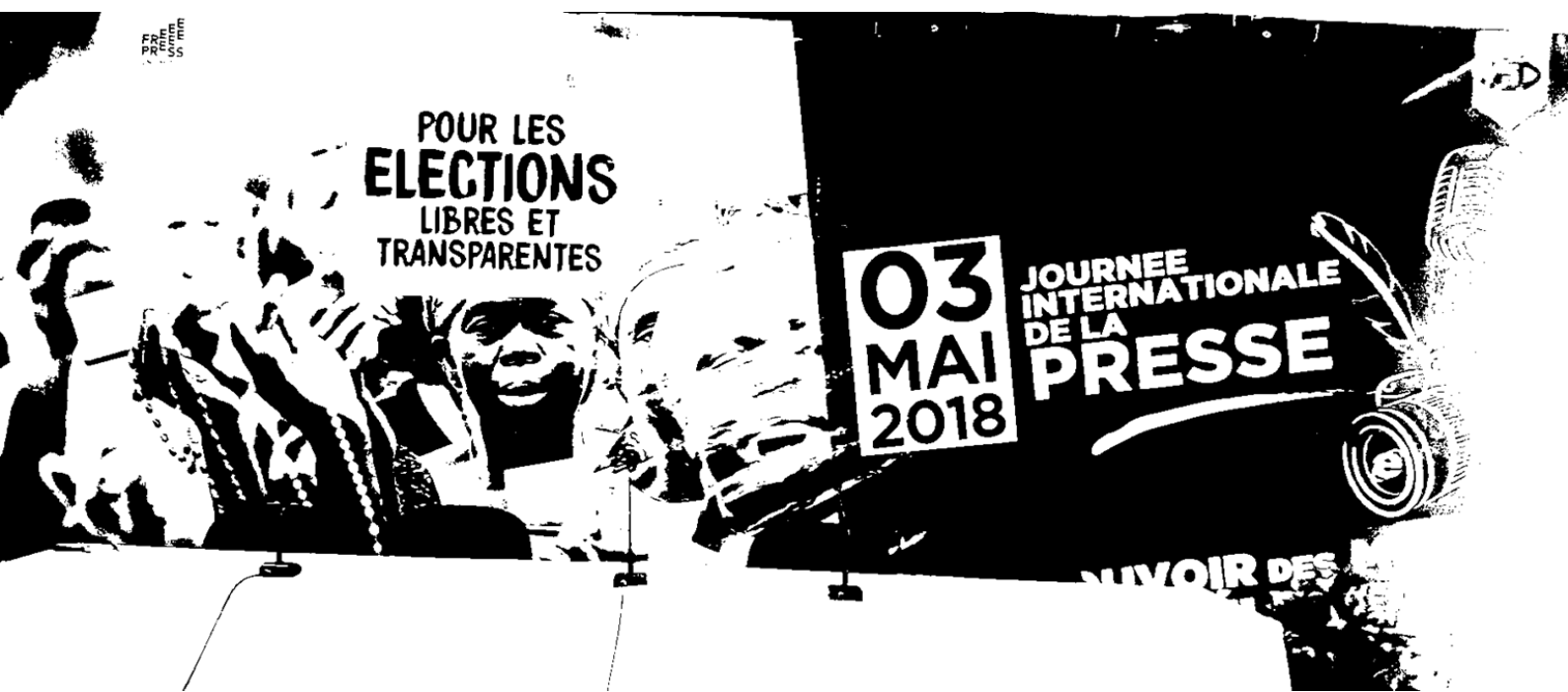
- Adopter une loi garantissant l'accès à l'information publique ;

- Permettre aux journalistes de couvrir en sécurité les événements officiels ;

- Assurer la protection des journalistes dans le cadre de leurs activités notamment en marge des manifestations et des élections ;

- Traduire en justice les auteurs de violences policières contre les professionnels des médias ;

- Mettre fin aux censures arbitraires sur les réseaux sociaux et aux coupures du réseau, et garantir l'usage libre d'internet sur tout le territoire, en conformité avec le droit international.





**Etat de la liberté**

de presse et d'expression en RD. CONGO

**RAPPORT 2017**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

# **La Répression se banalise**



**Lourd bilan  
de fin de règne  
du régime Kabila**



# Chapitre II

## RÉSUMÉ DU RAPPORT

### Les grandes tendances ...

***Le présent Rapport de l'Organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de l'information « Journaliste en danger (JED) » rend compte des résultats du monitoring des atteintes à la liberté de la presse documentées grâce au réseau des correspondants disséminés dans les provinces de la République Démocratique du Congo au cours de la période allant du 3 novembre 2017 au 2 novembre 2018.***

La publication de ce Rapport coïncide avec trois événements majeurs :

**En premier lieu**, la célébration cette année, le 20 novembre, de vingt ans d'existence de JED. À la création de cette Organisation en 1998, il ne se passait pas un jour sans que, quelque part en RD Congo, la liberté de la presse et d'expression ne soit impunément violée. 20 ans après, le constat reste mitigé. Les journalistes et les autres professionnels des médias continuent à être victimes de plusieurs à cause e leur travail.

Année après année, le climat de travail des journalistes se détériore davantage et aucune mesure, ni politique ni législative, n'a été prise par les autorités du pays en faveur de la liberté de l'information. Le nombre des journalistes attaqués et des médias réduits au silence reste toujours élevé.

Comparativement à l'année dernière, JED n'a pas notée, en 2018, de progrès significatifs en matière de la sécurisation physique, judiciaire et légale des journalistes dans l'exercice de leur profession.

Depuis le début de cette année, plus ou moins 54 journalistes ont été privés de leur liberté (incarcération et interpellation) à cause de leur travail, contre 49 en 2017.

Dans ce rapport, figure également un tableau qui reprend les cas de tous les journalistes assassinés ou portés disparus en RD Congo et face auxquels, malgré la dénonciation faite par les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme, la justice congolaise n'a pas pu éclairer toutes les zones d'ombre entourant ces meurtres.

Au cours de cette année 2018, JED a recensé au moins 30 cas des journalistes violemment agressés ou ayant reçu des menaces directes ou indirectes dans l'exercice de leur profession, ou à cause de celle-ci.

Le combat pour préserver la liberté de la presse en RD Congo a encore de beaux jours devant lui. Si la censure paraît obsolète dans certains pays réellement démocratiques, elle sévit au contraire en RD Congo sous des formes différentes : la censure numérique, la confiscation du matériel de travail, les pressions administratives, judiciaires et économiques, etc. Une forte proportion de journalistes s'autocensure par crainte de ces pressions. Au cours de l'année 2018, 37 pressions et censures ont été exercées sur les médias et les journalistes.

Malgré les multiples appels lancés par JED et d'autres Organisations nationales et internationales, dont Reporters Sans Frontières, aux diverses autorités gouvernementales, provinciales et territoriales d'œuvrer dans le sens de protéger la liberté d'expression dans le pays, les intimidations et les harcèlements des journalistes, les menaces et les violences à leur encontre et l'impunité des auteurs de ces atteintes à la liberté de la presse font partie des défis les plus sérieux auxquels est confronté le droit d'informer et d'être informé en RD Congo.

**En second lieu,** il s'agit de la célébration de la Journée mondiale contre l'impunité.

Ces atteintes à la liberté de la presse sont généralement ou majoritairement le fait des personnes détentrices d'une parcelle de pouvoir public, et qui abusent ainsi de leur position, en toute illégalité et en toute impunité. Pendant les 17 ans de pouvoir de Joseph Kabila, JED n'a constaté aucun effort des différents gouvernements tendant à empêcher la perpétuation de la culture de l'impunité des atteintes à la liberté de la presse.

Le nombre d'attaques contre les médias et les journalistes indique clairement que le métier de journaliste a été, sous le règne de Joseph Kabila, le plus périlleux en RD Congo comparativement à d'autres professions et à d'autres corps de métier qui n'utilisent pas les armes.

La liberté de la presse ne devrait pas s'évaluer en fonction du nombre élevé des médias dans un pays, mais plutôt de la qualité des informations qui sont diffusées et de l'absence des représailles contre les professionnels des médias. La critique de la gestion du pays par les journalistes ne devrait pas non plus être considérée comme une injure, un outrage aux autorités ou une diffamation.

**En dernier lieu,** pour la première fois, en 58 ans d'indépendance, la RD Congo pourra connaître une passation pacifique de pouvoir entre un Président sortant et un Président entrant au terme des élections du 23 décembre 2018.

En dépit de la désignation par le Président Joseph Kabila de son dauphin, le processus électoral s'est déroulé dans une vive tension qui n'a pas épargné les professionnels des médias dans l'exercice de leur profession. Cette tension était due à plusieurs facteurs, notamment le long silence du Président Kabila avant de désigner son dauphin, le manque d'inclusivité, l'absence d'un consensus sur la machine à voter et le désaccord autour du fichier électoral contenant des millions d'électeurs sans empreintes digitales.

Exerçant leur profession dans un contexte de vive tension qui fait planer le spectre d'un chaos généralisé dans le pays, plusieurs journalistes couvrant diverses manifestations publiques organisées, notamment, par des opposants, des mouvements citoyens et le Comité Laïc de Coordination (CLC), une branche de l'Église catholique, dans le but d'exiger du Président Kabila la renonciation à un troisième mandat – conformément à l'Accord de la Saint Sylvestre – ont été copieusement passés à tabac et humiliés par des agents de l'ordre. Leur matériel de travail a été endommagé ou confisqué.

Au même moment, des instructions ont été données aux opérateurs des télécommunications de procéder à la coupure des services d'internet et de SMS, ou au brouillage de certains signaux d'émissions.



## Chapitre III

# CONTEXTE POLITIQUE ET MÉDIATIQUE

## Des élections sous haute tension

*En République Démocratique du Congo, l'année 2018 s'achève et c'est une nouvelle ère de l'histoire politique du pays qui s'annonce. Si l'on s'en tient au calendrier électoral de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), la RDC connaîtra, début 2019 pour la première fois, 58 ans après son accession à la souveraineté internationale, une passation pacifique de pouvoir entre un Président sortant et un Président entrant. L'événement devrait revêtir un caractère historique incontestable.*

### L'ESPOIR D'UNE RENAISSANCE DÉMOCRATIQUE ?

Le président Joseph Kabila a accédé au pouvoir en 2001 après l'assassinat de son père, Laurent Désiré Kabila. Élu en 2006 et réélu en 2011 au terme des élections controversées, le chef de l'État congolais devait quitter le pouvoir en décembre 2016, à la fin de son deuxième et dernier mandat constitutionnel.

Après plusieurs tentatives de modification de la Constitution, en dépit de la signature, le 31 décembre 2016, d'un accord politique dit de la Saint Sylvestre lui interdisant de briguer un troisième mandat, Joseph Kabila a maintenu un long suspense sur son avenir politique, plongeant ainsi le pays dans une profonde crise politique et sécuritaire.

Diverses manifestations, violemment réprimées dans le sang par les forces de l'ordre, ont été organisées dans plusieurs provinces par des mouvements pro-démocratie et par

l'opposition contre la tentative de modification de la Constitution et la violation de la loi électorale, qui auraient permis au Président Joseph Kabila de prétendre à un troisième mandat.

Ces différentes manifestations ont fait de plusieurs citoyens, dont des professionnels des médias, d'innocentes victimes d'agressions ou d'interpellations par des agents de la police, de l'armée ou des services de renseignements. Elles ont naturellement suscité « la colère » de la communauté internationale et la désapprobation de l'Église catholique. L'une et l'autre ont clairement fini par prendre position pour rappeler au pouvoir le respect de la Constitution en vigueur en RDC.

Le Comité Laïc de Coordination (CLC, une structure de l'Église catholique) a été la cheville ouvrière des marches pacifiques des chrétiens - interdites par le gouvernement - organisées respectivement le 31 décembre 2017, le 21 janvier et le 25 février 2018 pour exiger le respect de l'Accord de la Saint Sylvestre.

Ces mobilisations en faveur de l'application intégrale de l'Accord politique précité ont été brutalement réprimées dans le sang par les services de défense et de sécurité. Malgré leur caractère pacifiste, ces différentes manifestations s'étaient soldées par de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment des emprisonnements des militants pro-démocratie, des tueries à balles réelles, des interpellations des manifestants (laïcs catholiques et religieux), des agressions et des interpellations des journalistes, etc.

À titre illustratif des cas de journalistes victimes de ces violences, on peut évoquer les faits suivants :

- **Poly Muzalia** (correspondant de BBC) et **William Clowes** (journaliste à la Voix de l'Amérique). Ils ont été interpellés, le 21 janvier 2018 à Kinshasa, par des agents de la Police nationale congolaise qui réprimaient une marche pacifique des fidèles de plusieurs paroisses catholiques.
- **Djouzen Belebele** et **Edmond Izuba**, respectivement caméraman-reporter à Antenne A et journaliste à la RTVS. Ils ont été copieusement molestés, le 25 février 2018, par des agents de l'ordre : le premier non loin de la paroisse Saint Kizito, dans le quartier Kingabwa, commune de Limete ; le second devant la grotte de la paroisse Saint François de Salles, dans la commune de Kintambo. Les deux journalistes couvraient une manifestation organisée par le Comité Laïc de Coordination (CLC). Leur matériel de travail (caméra et appareil photo) ont été totalement endommagés et confisqués.
- La **Radio le Messenger du Peuple**, station communautaire émettant à Uvira (Province du Sud-Kivu), a été fermée pendant au moins six heures, le 21 janvier 2018, par le responsable local de l'Agence nationale de renseignements (ANR) pour avoir diffusé un communiqué du Comité de Laïc de Coordination appelant les fidèles catholiques à se mobiliser pour exiger l'application de l'accord de la Saint Sylvestre. Les agents de renseignement et de la police ont pris d'assaut les installations de ce média pour contraindre les journalistes trouvés sur les lieux à interrompre toutes les émissions.
- **Elisée Lusamba** et **Honi Tshibola**, respectivement journaliste à la Radiotélévision Malandji et directeur de la Radiotélévision Kasai Horizons, deux chaînes de télévision émettant à Kananga, ont été interpellés au bureau local de l'ANR, le samedi 24 février 2018, par le directeur provincial de ce service, M. Sakrine Ntanga. Les deux journalistes ont été sévèrement blâmés pour avoir relayé la marche pacifique des fidèles de l'Église catholique et

le communiqué du Comité Laïc de Coordination. Ils ont été mis en garde de ne plus diffuser les messages émanant des organisateurs des manifestations catholiques au risque d'être mis aux arrêts ou de voir leurs médias fermés.

## LES MÉDIAS PROCHES DE L'OPPOSITION CONdamnÉS À DISPARAÎTRE

En dépit de la décision prise par l'Accord politique dit de la « Saint Sylvestre » exigeant la réouverture des médias proches de l'opposition, fermés depuis environ cinq ans par le gouvernement congolais à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga (Sud-est de la RD Congo), aucun de ces médias n'a été rouvert et ce, malgré la démarche entreprise par le Conseil National de Suivi de l'Accord de la Saint Sylvestre, une institution d'appui à la démocratie chargée d'exécuter ledit Accord.

Les médias concernés sont les suivants :

- La **Radiotélévision Lubumbashi JUA** (RTLJ), chaîne appartenant à M. Jean-Claude Muyambo, ancien collaborateur du Président Joseph Kabila ; elle est interdite de fonctionnement depuis le lundi 24 novembre 2014 pour « *non-respect des dispositions légales de diffusion des entreprises privées du secteur audiovisuel, incitation à la haine et à l'insurrection (...)* ». Des accusations « *non fondées* » qui ont toujours été rejetées par les responsables de ce média.
- **Nyota TV** et **Radiotélévision Mapendo**, deux autres chaînes émettant à Lubumbashi et propriétés de M. Moïse Katumbi, ancien cadre du parti présidentiel, le PPRD, passé dans l'opposition et poussé à l'exil par le régime. M. Katumbi a été empêché de regagner le pays pour postuler à l'élection présidentielle. Les deux chaînes sont fermées depuis le jeudi 28 janvier 2016, sur ordre de M. Lambert Mende, ministre de la Communication et des Médias pour « *non-paiement de la redevance annuelle audiovisuelle* ». Une accusation rejetée par les responsables de ces médias qui soutiennent

détenir toutes les preuves de paiement pour les deux chaînes.

- La Radiotélévision **La Voix du Katanga**, propriété de M. Gabriel Kyungu wa Kumwanza, ancien président de l'Assemblée provinciale du Katanga qui a aussi basculé dans l'opposition. La Voix du Katanga est fermée depuis le vendredi 11 mars 2016, pour « *non-paiement de la redevance annuelle* » et de fonctionner « *sans permis d'exploitation* ».

Deux autres médias proches de l'opposition ont été réduits au silence en octobre 2018 à Lisala, chef-lieu de la province de la Mongala (Nord-ouest de la RD Congo) par le maire de la ville.

Il s'agit de : La **Radio Liberté Lisala** et la **Radio Mwana Mboka** (Ramambo), propriété respectivement de l'opposant Jean-Pierre Bemba et de Crispin Bungdu, proche de l'opposant Moïse Katumbi. Ces stations ont été assiégées, le mardi 9 octobre 2018, par un groupe d'éléments de la police, agissant sous les ordres du maire de la ville, M. Bruce Bika Malambo. Toutes leurs émissions ont été brusquement interrompues et les portes des installations scellées.

## **L'INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LE COLLIMATEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ**

Les autorités de la RDC s'accoutument à couper la connexion Internet et les services des messageries (SMS) chaque fois que l'opposition, la société civile ou les mouvements citoyens projettent d'organiser des manifestations pacifiques à caractère politique, jugées hostiles au régime du Président Joseph Kabila.

L'accès à Internet et à l'information est un droit fondamental, a fortiori en période électorale où des millions de citoyens communiquent et s'informent à travers les réseaux sociaux. Ce qui n'est pas le cas en RDC où le samedi 30 décembre 2017, le ministre des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information, Emery Okundji, a instruit les opérateurs des télécommunications basés en RDC de procéder à la coupure des services internet et SMS pour des « *raisons de sécurité d'État* ». Toujours sous ses ordres, l'accès à Internet et aux SMS a été également bloqué le dimanche 21 janvier à minuit pour être rétabli trois jours après, et le 25 février 2018 de 9 heures à 21 heures. Cette mesure a été prise en marge de la marche pacifique des fidèles catholiques réclamant l'application de l'accord dit de la Saint Sylvestre.

À quelques mois de l'organisation de l'élection présidentielle et des législatives en RDC, le ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende, a signé un arrêté ministériel devant, selon lui, encadrer la presse en ligne et les réseaux sociaux de manière à lutter contre les « *fake news* » et la cybercriminalité. Pour JED, cette mesure cachait mal une volonté politique d'étouffer les médias en ligne et de restreindre davantage des espaces de liberté et d'expression dans un pays qui se prépare à organiser les élections générales dans un climat de tension.

L'arrêté du ministre prévoyait, entre autres, l'ouverture d'un registre de déclaration préalable des médias en ligne opérant en RDC. Ces médias avaient jusqu'au 14 juillet 2018 pour s'aligner sur cette mesure. L'arrêté préconisait, en outre, que tout message publicitaire sur un média en ligne devrait, avant sa diffusion, passer auprès des institutions publiques chargées du contrôle de la publicité.





# chapitre IV

## LES STATISTIQUES DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

**Tableau I : NOMBRE DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ENREGISTRÉES EN 2018**

| Types d'atteintes à la liberté de la presse | Journalistes assassinés | Journalistes portés disparus | Journaliste en prison (avant la publication de ce Rapport) | Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures) | Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures) | Journalistes agressés, maltraités ou torturés | Journalistes menacés ou harcelés | Pressions administratives, judiciaires ou économiques | Entraves à la libre circulation de l'information | Total |
|---------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------|
| Nombre                                      | 0                       | 0                            | 1                                                          | 15                                                  | 38                                                    | 19                                            | 11                               | 16                                                    | 21                                               | 121   |
| Pourcentage                                 | 0%                      | 0%                           | 1%                                                         | 12%                                                 | 31%                                                   | 16%                                           | 9%                               | 13%                                                   | 17%                                              | 100%  |

### Commentaire Tableau I

Alors que la campagne électorale n'a pas encore commencé en RD Congo, JED craint que la détérioration de la liberté de la presse ne se poursuive si les autorités ne prennent aucune mesure en faveur de la liberté de l'information ou de la protection des journalistes.

Au cours de l'année 2018, JED a documenté au total 121 divers cas d'atteintes à la liberté de l'information répartis comme suit :

\* 54 journalistes ont été arrêtés pour diverses raisons professionnelles. Si les uns ont été privés de leur liberté pendant moins de 48 heures, d'autres, au contraire, ont été gardés dans les installations des divers services pendant de longues périodes. Tel est le cas :

1° Du journaliste Tharcisse Zongia, directeur du journal "Le Grognon" qui est encore détenu à la prison centrale de Makala, à Kinshasa, depuis le 6 septembre 2018, pour "imputations dommageables" à l'endroit de M. Barthélemy Okito, Secrétaire général au Ministère des Sports et Loisirs.

\* 37 professionnels des médias ont été victimes de plusieurs sortes de pressions et de censure exercées sur eux ou sur les médias pour des raisons non professionnelles.

\* 30 journalistes ont reçu des menaces directes ou indirectes, ou ont été agressés dans l'exercice de leur profession. Il s'agit plus particulièrement des journalistes qui couvraient des manifestations publiques organisées par l'opposition, les mouvements pro démocratie, etc.

**Tableau 2 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DES ATTEINTES  
À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ENTRE 2017 ET 2018**

| Types d'atteintes à la liberté de la presse | Journalistes assassinés | Journalistes portés disparus | Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport) | Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures) | Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures) | Journalistes agressés, maltraités ou torturés | Journalistes menacés ou harcelés | Pressions administratives, judiciaires ou économiques | Entraves à la libre circulation de l'information | Total      |
|---------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------|
| <b>2017</b>                                 | 0                       | 0                            | 0                                                                 | 7                                                   | 42                                                    | 16                                            | 16                               | 3                                                     | 37                                               | <b>121</b> |
| <b>2018</b>                                 | 0                       | 0                            | 1                                                                 | 15                                                  | 38                                                    | 19                                            | 11                               | 16                                                    | 21                                               | <b>121</b> |
| <b>Evolution</b>                            | 0                       | 0                            | 1                                                                 | 8                                                   | -4                                                    | 3                                             | -5                               | 13                                                    | -16                                              | <b>0</b>   |

### Commentaire Tableau 2

En 2018, il n'y a pas eu d'avancées notables dans l'amélioration de la situation de la liberté de la presse en RDC.

Comparativement à l'année 2017, les attaques dirigées contre les journalistes et les médias cette année, 2018, n'ont connu aucune baisse. JED a répertorié 121 divers cas de violations des droits d'informer et d'être informé en 2018, le même nombre de cas recensés en 2017.

Pourtant au cours de l'année 2018, plusieurs campagnes de plaidoyers et de lobbying ont été menées par les Organisations de défense de la liberté de la presse, pour l'amélioration du cadre juridique de travail des journalistes.

Il s'agit, notamment, des projets de Loi sur l'accès à l'information, du projet de Loi de modification de la Loi du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la presse. Ces deux projets de Loi continuent à moisir dans les tiroirs du Parlement.

On peut aussi citer, parmi les actions réalisées pour améliorer l'environnement du travail des journalistes, la Table ronde mixte Médias/Pouvoirs publics pour la sécurisation des journalistes, organisée sous le patronage du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.



**Tableau 3 : ÉVOLUTION COMPARATIVE DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ  
DE LA PRESSE SOUS LE RÉGIME DU PRÉSIDENT J. KABILA  
DE 2001 À 2018**

| Types d'atteintes à la liberté de presse | Journalistes assassinés | Journalistes portés disparus | Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport) | Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures) | Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures) | Journalistes agressés, maltraités ou torturés | Journalistes menacés ou harcelés | Pressions administratives, judiciaires ou économique | Entraves à la libre circulation de l'information | Total |
|------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------|
| 2001                                     | 0                       | 0                            | 1                                                                 | 10                                                  | 14                                                    | 5                                             | 8                                | 4                                                    | 7                                                | 49    |
| 2002                                     | 0                       | 0                            | 1                                                                 | 16                                                  | 16                                                    | 4                                             | 10                               | 11                                                   | 9                                                | 67    |
| 2003                                     | 0                       | 1                            | 0                                                                 | 2                                                   | 23                                                    | 11                                            | 7                                | 13                                                   | 9                                                | 66    |
| 2004                                     | 0                       | 0                            | 0                                                                 | 9                                                   | 14                                                    | 6                                             | 17                               | 16                                                   | 4                                                | 66    |
| 2005                                     | 1                       | 0                            | 2                                                                 | 13                                                  | 41                                                    | 8                                             | 11                               | 16                                                   | 14                                               | 106   |
| 2006                                     | 2                       | 0                            | 1                                                                 | 11                                                  | 16                                                    | 25                                            | 28                               | 20                                                   | 22                                               | 125   |
| 2007                                     | 2                       | 0                            | 0                                                                 | 10                                                  | 54                                                    | 15                                            | 23                               | 45                                                   | 14                                               | 163   |
| 2008                                     | 1                       | 0                            | 2                                                                 | 6                                                   | 39                                                    | 17                                            | 17                               | 23                                                   | 5                                                | 110   |
| 2009                                     | 1                       | 0                            | 0                                                                 | 3                                                   | 20                                                    | 10                                            | 13                               | 16                                                   | 12                                               | 75    |
| 2010                                     | 1                       | 0                            | 0                                                                 | 17                                                  | 27                                                    | 7                                             | 8                                | 13                                                   | 14                                               | 87    |
| 2011                                     | 1                       | 0                            | 0                                                                 | 9                                                   | 33                                                    | 28                                            | 29                               | 17                                                   | 43                                               | 160   |
| 2012                                     | 0                       | 0                            | 3                                                                 | 7                                                   | 46                                                    | 6                                             | 23                               | 15                                                   | 75                                               | 175   |
| 2013                                     | 0                       | 0                            | 3                                                                 | 16                                                  | 22                                                    | 18                                            | 22                               | 20                                                   | 26                                               | 127   |
| 2014                                     | 1                       | 0                            | 1                                                                 | 7                                                   | 31                                                    | 19                                            | 21                               | 8                                                    | 11                                               | 99    |
| 2015                                     | 2                       | 0                            | 0                                                                 | 10                                                  | 12                                                    | 8                                             | 13                               | 2                                                    | 25                                               | 72    |
| 2016                                     | 0                       | 0                            | 0                                                                 | 10                                                  | 27                                                    | 14                                            | 13                               | 3                                                    | 20                                               | 87    |
| 2017                                     | 0                       | 0                            | 0                                                                 | 7                                                   | 42                                                    | 16                                            | 16                               | 3                                                    | 37                                               | 121   |
| 2018                                     | 0                       | 0                            | 1                                                                 | 15                                                  | 38                                                    | 19                                            | 11                               | 16                                                   | 21                                               | 121   |
| Total                                    | 12                      | 1                            | 15                                                                | 178                                                 | 515                                                   | 236                                           | 290                              | 261                                                  | 368                                              | 1876  |

### Commentaire Tableau 3

Le tableau ci-dessous donne le bilan des 17 ans de pouvoir du Président Joseph Kabila. Il n'a pas été dans la ligne droite de ses engagements pris depuis le 21 janvier 2001, date de sa prise de pouvoir. En effet, lors de

différentes cérémonies de prestation de serment, Joseph Kabila a pourtant pris l'engagement de respecter la Constitution et les Lois du pays garantissant le respect des droits de l'homme.

En 2010, en marge du Sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse), Joseph Kabila avait indiqué au cours d'une conférence de presse que le gouvernement congolais veillerait à ce qu'aucun crime contre les journalistes ne reste impuni.

En 17 ans de règne du régime Kabila, JED a documenté 1876 divers cas de violation de la liberté de la presse dont 12 assassinats des

journalistes, 708 privations de liberté à l'encontre des journalistes (emprisonnements, incarcérations et interpellations), 526 agressions et menaces et 629 cas de censure et des pressions exercées contre les médias et les journalistes.

Résultat : la RDC occupe aujourd'hui la 154<sup>ème</sup> place sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse publié par RSF.

**Tableau 4 : SITUATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE PAR PROVINCES**

| N°                                             | Provinces      | Typologie des atteintes à la liberté de la presse |                              |                       |                         |                          |                                               |                                  |                                                      |                                                  | Total |
|------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------|
|                                                |                | Journalistes assassinés                           | Journalistes portés disparus | Journaliste en prison | Journalistes incarcérés | Journalistes interpellés | Journalistes agressés, maltraités ou torturés | Journalistes menacés ou harcelés | Pressions administratives, judiciaires ou économique | Entraves à la libre circulation de l'information |       |
| 1                                              | Kinshasa       | 0                                                 | 0                            | 1                     | 5                       | 20                       | 2                                             | 7                                | 16                                                   | 3                                                | 54    |
| 2                                              | Nord-Kivu      | 0                                                 | 0                            | 0                     | 1                       | 2                        | 7                                             | 1                                | 0                                                    | 9                                                | 20    |
| 3                                              | Kasaï Central  | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 2                        | 8                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 10    |
| 4                                              | Sud-Kivu       | 0                                                 | 0                            | 0                     | 3                       | 5                        | 1                                             | 2                                | 0                                                    | 3                                                | 14    |
| 5                                              | Kasaï          | 0                                                 | 0                            | 0                     | 1                       | 4                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 5     |
| 6                                              | Tshopo         | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 0                        | 1                                             | 1                                | 0                                                    | 0                                                | 2     |
| 7                                              | Lualaba        | 0                                                 | 0                            | 0                     | 1                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 1     |
| 8                                              | Haut-Katanga   | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 4                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 4     |
| 9                                              | Kasaï Oriental | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 0     |
| 10                                             | Ituri          | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 0     |
| 11                                             | Kongo Central  | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 1                                                | 1     |
| 12                                             | Kwilu          | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 1                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 1     |
| 13                                             | Maniema        | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 1                                                | 1     |
| 14                                             | Mongala        | 0                                                 | 0                            | 0                     | 0                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 4                                                | 4     |
| 15                                             | Lomami         | 0                                                 | 0                            | 0                     | 4                       | 0                        | 0                                             | 0                                | 0                                                    | 0                                                | 4     |
| Totaux des atteintes à la liberté de la presse |                | 0                                                 | 0                            | 1                     | 15                      | 38                       | 19                                            | 11                               | 16                                                   | 21                                               | 121   |

#### Commentaire Tableau 4

Les provinces de Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasaï Central et Kasaï figurent parmi les cinq premières entités administratives où JED a enregistré plusieurs cas des violations de la liberté de la presse.

Sur les 121 cas répertoriés par JED sur l'ensemble du territoire national, JED a recensé à Kinshasa 54 cas, Nord-Kivu 20 cas, Sud-Kivu 14 cas, Kasaï Central 10 cas, Kasaï 5 cas, Haut-Katanga et Lomami 4 cas, Mongala 4 cas et Tshopo 2 cas.

**Tableau 5 : LES SERVICES RESPONSABLES DES PRINCIPALES  
ATTAQUES CONTRE LES MÉDIAS**

| Types d'atteintes à la liberté de la presse | Services de sécurité (Police, Armée, ANR, etc.) | Autorités politiques et administratives | Acteurs sociaux | Inconnus | Groupes armés (Milices et autres armés, non autrement identifiés) | Total |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|----------|-------------------------------------------------------------------|-------|
| Nombre                                      | 53                                              | 40                                      | 18              | 7        | 3                                                                 | 121   |
| Pourcentage                                 | 44%                                             | 33%                                     | 15%             | 6%       | 2%                                                                | 100%  |

### Commentaire Tableau 5

En 2018, JED a fait le constat selon lequel ces services et autorités, basées à Kinshasa et dans les provinces, s'étaient impunément immiscés dans le travail des journalistes en procédant à des arrestations arbitraires des professionnels des médias, à la fermeture illégale des médias et à la coupure de la connexion Internet et des services de messagerie (SMS).

Les services de sécurité (Police, Armée et ANR) ont tenu, en 2018, le haut du tableau des principales attaques contre la liberté de la presse avec 44%, soit 53 cas des violations

manifestes des droits d'informer et d'être informé.

Différentes autorités ont donc porté des coups contre la liberté de la presse à l'échelle de 33%, soit 40 cas d'atteintes à la liberté de la presse.

La liberté de la presse a été également bafouée, en 2018, par des acteurs sociaux - étudiants, artistes musiciens, responsables d'entreprises de presse, etc. (15%) - par des groupes armés (2%) et par des inconnus qui ont proféré des menaces anonymes aux journalistes (6%).

| Noms                                  | Barthélemy OKITO                                                    | Alphonse Ngoyi KASANJI                                                | Augustin NKAMA                        | Emery OKUNDJI                           | Ernest KABILA                                                                                    | Marc MANYANGA                                                                         | Timothé IYAMBO                                                                       | Denis KAMBAYI                                                              | Jean Makaka & Bruce BIKA MALAMBO                                                                                                                      | Emmanuel SHADARY                                                                  | Crispin MBINDULÉ                                                                                                            | Van KASONGO                                                                                                             |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonctions                             | Secrétaire Général au Ministère des Sports                          | Gouverneur Province du Kasai Oriental                                 | Bourmestre de la Commune de Kinkole   | Ministre des Postes et NTIC             | Directeur Général de la RTNC                                                                     | Gouverneur de la Province du Kasai                                                    | Conseiller juridique du Gouverneur de la province du Kasai                           | Gouverneur de la province du Kasai Central                                 | Ministre provincial Intérieur & Maire ville de Lisala / Mongala                                                                                       | Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur                                    | Député national                                                                                                             | Colonel de la Police nationale congolaise / Goma                                                                        |
| Violations de la liberté de la presse | Emprisonnement du journaliste Tharcisse Zongia (Journal Le Grognon) | Emprisonnement du journaliste Eliezer Ntambwe (Magazine Tokomi wapi?) | Incarcération des journalistes (RLTV) | Coupure de la connexion Internet et SMS | Révocation des trois professionnels des médias pour avoir couvert la manifestation d'un opposant | Interpellation du journaliste Léonard Mwamba (Correspondant du journal La Prospérité) | Emprisonnement du journaliste Serge Olivier Nkonkolo (Radio Kilimandjaro / Tshikapa) | Agressions de plusieurs journalistes par des gardes du corps du Gouverneur | Interdiction faite à la Radio Rambo et Radio Liberté de Lisala de ne plus diffuser les émissions à téléphones ouverts et fermeture de ces deux médias | Attaque et saccage par un groupe de policiers des installations de la RTKM /Kindu | Confiscation du matériel de travail (téléphone) du journaliste Martial Bendelo / Radiotélévision Victoire Horizon (Butembo) | Interdiction faite aux journalistes de couvrir et de diffuser les images d'une manifestation du mouvement citoyen LUCHA |

## Commentaire Tableau 6

Ce tableau donne schématiquement les noms et les fonctions de toutes les personnes, détentrices de pouvoir public ou jouissant d'une notoriété publique, qui ont été impliquées directement ou indirectement dans les cas d'atteintes à la liberté de la presse.

JED met sur la place publique les noms de ces « bourreaux » dans le but de lutter contre l'impunité des crimes et d'autres abus commis contre les journalistes, et en vue de

l'application de la Résolution sur la Sécurité des journalistes et la question de l'impunité adoptée, le 18 décembre 2013, par l'Assemblée générale des Nations Unies.

JED encourage généralement les journalistes et les médias victimes de ces violations d'engager des poursuites judiciaires contre ces personnes identifiables en dépit de leur position ou de leurs institutions.

**Tableau 7 : DES JOURNALISTES FEMMES CIBLÉES À CAUSE DE LEUR PROFESSION**

| Types d'atteintes à la liberté de presse | Journalistes assassinés | Journalistes portés disparus | Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport) | Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures) | Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures) | Journalistes agressés, maltraités ou torturés | Journalistes menacés ou harcelés | Pressions administratives, judiciaires ou économique | Entraves à la libre circulation de l'information | Total |
|------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------|
| Nombre                                   | 0                       | 0                            | 0                                                                 | 2                                                   | 3                                                     | 1                                             | 1                                | 4                                                    | 0                                                | 11    |
| Pourcentage                              | 0%                      | 0%                           | 0%                                                                | 18%                                                 | 27%                                                   | 9%                                            | 9%                               | 36%                                                  | 0%                                               | 100%  |

## Commentaire Tableau 7

JED a documenté, en 2018, onze attaques dirigées contre les journalistes femmes à

Kinshasa et dans certaines provinces de la RD Congo.

## Chapitre V

# LA LIBERTÉ DE LA PRESSE AU QUOTIDIEN, À KINSHASA ET EN PROVINCES

## KINSHASA (54)

### I JOURNALISTE EN PRISON

**Tharcisse Zongia**, directeur de « *Le Grognon* », un journal satirique paraissant à Kinshasa, a été arrêté par un groupe de policiers, le jeudi 6 septembre 2018, au tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Kalamu. Il était venu répondre à une convocation à la suite d'une deuxième plainte lancée contre lui par M. Barthélemy Okito, Secrétaire général au Ministère des Sports et des Loisirs.

Le journaliste a été condamné par défaut à 12 mois de prison au premier et deuxième degré par le tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Kalamu au sujet d'un article paru en 2015 et intitulé : « Les petits secrets noirs de la CAN 2015 : Barthélemy Okito, un prédateur à mettre hors d'état de nuire ». Le tribunal a été saisi pour la deuxième fois par M. Okito au sujet d'un autre article publié dans *Le Grognon*, le 7 mai 2018, et ayant pour titre « *Magouille élit domicile dans le sport congolais* ». L'article annonçait l'arrestation par le Procureur

général de la République d'un groupe de dirigeants du football congolais, dont M. Barthélemy Okito pour « détournement de fonds ».

Alors qu'il s'y était présenté pour être entendu, le journaliste a été conduit au cachot près le tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Kalamu où il a passé la nuit avant d'être transféré, le lendemain, à la prison centrale de Makala. Le lundi 10 septembre 2018, Tharcisse Zongia a été secoué par un malaise dû aux conditions de détention. Il a été conduit en urgence dans un centre hospitalier de la place où il est admis pour des soins appropriés sous surveillance d'un groupe de policiers.

Zongia a été condamné par défaut, au premier degré, par le tribunal sans pouvoir présenter les éléments de sa défense. Le verdict de sa condamnation a été rendu pendant qu'il se trouvait en voyage. Après avoir interjeté appel, il a été surpris de voir le tribunal statuer sur son cas lors d'une journée décrétée « ville morte » par les forces politiques de l'opposition.

### 5 JOURNALISTES INCARCÉRÉS

**Eliezer Ntambwe**, journaliste-présentateur du magazine intitulé « *Tokomi wapi* » (*Où sommes-nous arrivés ?*), diffusé sur plusieurs chaînes de télévision émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a été libéré de la prison centrale de Makala le mercredi 11 avril 2018 dans la soirée.

Cette libération est intervenue après le retrait de la plainte déposée par le gouverneur du Kasaï Oriental, Alphonse Ngoyi Kasanji. Ce retrait était l'aboutissement d'une démarche menée par le président de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) auprès du plaignant.

Le journaliste a été arrêté et détenu, le lundi 2 avril 2018 dans la soirée, au parquet général de Kinshasa, pour « imputations dommageables » à l'endroit du gouverneur de province. Il a été transféré le jeudi 5 avril 2018 à la prison centrale de Makala.

Eliezer Ntambwe a été arrêté dans son bureau vers

11 heures par deux agents du parquet munis d'un mandat d'amener. Directement conduit au parquet, il a été longuement auditionné par un magistrat autour d'une information qu'il avait diffusée ayant trait à l'affaire d'un diamant de 35 carats appartenant à un citoyen habitant la province du Sankuru. À en croire les membres de la famille de cet homme, mystérieusement décédé à son retour au Sankuru après une interview accordée au journaliste, le gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji lui aurait « extorqué » son diamant. Pour la même affaire, le gouverneur de province avait également saisi le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

**Yolande Kusaya et Cédric Kidimbu**, respectivement journaliste et caméraman de la **Radio Lisanga Télévision (RLTV)**, chaîne émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, ont été arrêtés, le mardi 17 juillet 2018, par des agents de la Police nationale congolaise dans la commune de la N'Sele. Ils s'y étaient rendus pour réaliser un reportage sur un conflit foncier. Leur libération sans conditions est intervenue le samedi 21 juillet.

Les deux journalistes, accompagnés d'une stagiaire, **Clarisse Tshishimbi**, ont été conduits au Parquet près le tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Kinkole où ils ont été longuement auditionnés autour de leur reportage. Clarisse Tshishimbi a été

remise en liberté, sans conditions, le lendemain de leur arrestation. Tandis que Yolande Kusaya et Cédric Kidimbu ont été transférés au cachot du Parquet sur instruction d'un Procureur de la République, instructeur de ce dossier.

Les trois journalistes ont effectué un déplacement dans la commune de la N'Sele, bourgade située à l'Est de Kinshasa, pour vérifier les allégations d'un résident de cette municipalité qui serait menacé de mort par le bourgmestre de la commune. Sa maison aurait par la suite été incendiée après un déguerpissement forcé.

Interrogé par JED, M. Kaly Kalonda, Coordonnateur de la RLTV, a déclaré que les informations rapportées par cet habitant de Kinkole à sa chaîne n'ont jamais été diffusées : « Nous avons dépêché sur place à Kinkole les journalistes pour vérifier cette information avant toute diffusion. Le Procureur conditionne la libération des journalistes par le démenti à cette information. Hier (NDLR : le 18 juillet), nous avons obtenu la libération sans condition de notre journaliste-stagiaire. Le Procureur a refusé d'ordonner la libération de deux autres journalistes pour, selon lui, défaut de qualité. Les deux journalistes n'avaient pas sur eux leur carte de presse. Nous avons brandi au Procureur leur ordre de mission dûment signé par nous. C'est alors qu'il nous a exigé de démentir une information que nous n'avons jamais diffusée ».

Joint à son tour, le Bourgmestre de la commune de Kinkole, Augustin Nkama Indi, a nié le fait qui lui était reproché et son implication dans ce dossier foncier.

**Sylvanie Kiaku**, directrice du journal « **La Percée** », paraissant à Kinshasa, a été appréhendée à la sortie de son église, le mercredi 10 octobre 2018 vers 20 heures, par un groupe d'hommes en tenue civile, et ne portant d'aucun mandat. Aussitôt arrêtée, la journaliste a été conduite dans les installations du tribunal de paix de Kinshasa/Gombe où elle a passé deux jours avant d'être transférée, le vendredi 12 octobre 2018 dans l'après-midi, à la prison centrale de Makala. La journaliste a été détenue durant 7 jours et libérée, le vendredi 19 octobre 2018, après paiement d'une caution de 1000 dollars américains.

Deux jours avant d'être conduite en prison, Sylvanie Kiaku a été soumise à un interrogatoire musclé autour d'un article publié par son journal en date du 6 septembre 2018 et intitulé : « BCDC en danger : Yves Cuypers défie le Rais » avec comme sous-titre : « La GMA (NDLR : Grande Mutuelle des Assainis de la BCDC) sollicite le secours de Joseph Kabila ».

Dans cet article, la journaliste a révélé les doléances d'un groupe d'agents assainis de la BCDC qui exigeaient un deuxième calcul de leur décompte final. L'article rapportait que l'Administrateur délégué de la

BCDC, Yves Cuypers, refusait d'accéder à ces doléances.

## 16 JOURNALISTES INTERPELLÉS

**Jean Marie Bassa**, directeur de « *Flash Info Plus* », un journal paraissant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a été interpellé, le mardi 21 novembre 2017, au Parquet général de la Gombe où il a été brièvement détenu au cachot avant d'être longuement auditionné par un magistrat autour des trois articles qu'il a publiés dans son journal, à la suite d'une plainte déposée par Mme Carole Agito, Directrice générale a.i. de la Sonas (Société Nationale d'Assurances).

Le journaliste a été arrêté en plein centre-ville par quatre personnes armées, en tenue civile, sans aucun mandat. Bassa a été embarqué dans un taxi, dont il a lui-même payé la course. Conduit au Parquet général de la Gombe, il a été interrogé dans la soirée autour de deux articles : (i) « *Détournement de la TVA et de l'IPR à la Sonas* » dans lequel il dénonçait une enquête diligentée par le ministre des Finances restée sans écho ; (ii) « *Carole Agito et la Sonas : Deux faussaires !* » où il a publié en facsimilé une fausse lettre datant du 2 août 2016 attribuée frauduleusement à un délégué syndical de la Sonas, lettre qui aurait été adressée au Conseiller spécial du chef de l'État congolais en matière de

bonne gouvernance, M. Luzolo Bambi.

Jean Marie Bassa a été autorisé à regagner son domicile dans la soirée et ce, après avoir brandi au magistrat instructeur les copies des documents en sa possession, notamment la correspondance du ministre des Finances adressée au Directeur général des impôts l'enjoignant de lui transmettre dans les meilleurs délais un rapport sur les détournements présumés à la Sonas, ainsi qu'une lettre dénonçant le « faux en écriture » écrite par le conseiller du chef de l'État en matière de bonne gouvernance adressée à un délégué syndical de la Sonas.

Interrogé par JED dans les installations du Parquet général de la Gombe en présence de son avocat peu après son audition, Jean Marie Bassa a déclaré que le magistrat n'a trouvé aucun élément diffamatoire dans ses différents articles. « *Le Magistrat m'a demandé de venir lui déposer demain (mercredi 22 novembre 2017, NDLR) les copies de ces différentes correspondances. Après avoir reçu des injonctions venant de quelque part, la Commission de discipline et d'éthique professionnelle de l'UNPC m'a infligé 6 mois d'interdiction d'exercer ma profession pour, selon elle, avoir publié des informations inexactes et sans professionnalisme, portant ainsi atteinte à l'image de marque de la Sonas. Je continue officiellement à contester cette décision. Mme Carole Agito m'a*

*également trainé devant la justice pour avoir repris dans mon journal le dernier rapport de JED reprenant les noms des bourreaux de la presse dont la Directrice générale de la Sonas. Selon Mme Carole, je n'ai plus le droit d'exercer ma profession de journaliste. Le magistrat nous a clairement révélé que c'est une décision qui concerne la profession et qu'il ne peut pas statuer* », a affirmé Jean Marie Bassa.

**Poly Muzalia** (correspondant de BBC) et **William Clowes** (journaliste à la Voix de l'Amérique), ont été interpellés, le 21 janvier 2018, par des agents de la Police nationale congolaise qui réprimaient une marche pacifique des fidèles de plusieurs paroisses catholiques. Ceux-ci exigeaient l'application intégrale de l'Accord du 31 décembre 2017. Les journalistes ont été brièvement interpellés au moment où ils réalisaient leurs reportages.

**Willy Akonda**, journaliste à « *Actualité.cd* », un journal en ligne publié à partir de Kinshasa, a été interpellé, le 23 janvier 2018, par des agents de la Direction du renseignement militaire congolais (DEMIAP).

Akonda était en train de prendre des photos sur les conditions de transport du pain à Kinshasa, capitale de la RDC, lorsqu'un homme en civil s'est présenté à lui comme agent de la DEMIAP. Il a aussitôt procédé à son arrestation avant de le conduire au poste de police



local. Le journaliste sera ensuite transféré au bureau du renseignement militaire, où sera examiné le contenu de ses deux téléphones portables.

Après interrogatoire, Willy Akonda a été placé en détention dans les installations de ce service militaire. Il a été détenu pendant environ neuf heures au motif qu'il a pris des photos qui « *compromettaient le Président Joseph Kabila* ». Ses deux téléphones portables confisqués lui ont été restitués le lendemain.

**Innocent Olenga**, journaliste à la **Radio Okapi**, station de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la RD Congo (Monusco), et directeur de **scooprdc.net**, un média en ligne basé à Kinshasa, capitale de la RDC, a été arrêté près de son domicile, le vendredi 25 mai 2018 dans la matinée, par des agents du Parquet général de la Gombe.

Le journaliste a été gardé pendant environ quatre heures au Parquet général et auditionné autour d'un article publié par son média et intitulé : « *Respect de l'article 10 de la Constitution sur la nationalité : Joseph Kabila ira-t-il jusqu'au bout ?* ». Dans cet article, le général François Olenga, chef de la Maison militaire du chef de l'État congolais, a été cité parmi les Congolais détenteurs d'une autre nationalité.

Un démenti sous forme de droit de réponse a été

envoyé par le général. Il a été publié par le journal en ligne en date du 18 avril 2018. Le chef de la Maison militaire du chef de l'État y a précisé qu'il a vécu longtemps en Allemagne sans pouvoir solliciter la nationalité allemande.

C'est après son audition que le journaliste a été remis en liberté par le procureur, instructeur de son dossier, tout en se soumettant à la condition de se présenter au parquet le lundi 28 mai 2018.

**Les installations de Kin Lartus**, un magazine d'informations générales diffusé dans plusieurs chaînes de télévision émettant à Kinshasa, ont été prises d'assaut, le mercredi 25 juillet 2018 vers 13 heures, par un groupe d'agents de la police à la suite d'une plainte de la promotrice d'un autre magazine télévisé dénommé « *Kilartus* » qui protestait contre l'utilisation « *frauduleuse* » de son logo et de sa dénomination.

Deux éléments de la police en tenue civile, dont une femme, s'étaient présentés au siège de la société de production prétextant se renseigner sur le prix de diffusion de ses activités. Alors qu'on leur donnait des explications, plusieurs autres agents armés ont envahi les installations du média. Certains équipements ont été saccagés et du matériel saisi. **Les dix journalistes** qui se trouvaient dans les locaux au moment de l'intervention ont été embarqués de force dans

un véhicule à destination de l'Inspection générale de la police.

Six d'entre eux ont été remis en liberté, tard dans la soirée, grâce à l'intervention de l'avocat conseil du magazine Kin Lartus. Les quatre autres journalistes : Jean Jacques Kabeya, Ritha Musau, Doya Mayi et Fretace Mbamanku ont passé la nuit dans le cachot de la police. Ils ont été Libérés le 26 juillet vers 20 heures. Une partie du matériel a été restituée mais endommagée.

Contacté par JED, Me Maki Makiese, Avocat conseil du magazine Kin Lartus, a déclaré que les quatre journalistes encore en détention étaient accusés par Mme Kilala, leur ancien employeur, d'utiliser « *ses emblèmes et la dénomination de son magazine* ».

Joint également par JED, Mme Kilala a expliqué avoir saisi la justice pour réclamer ses droits : « *Ce sont des journalistes que j'ai recrutés et qui travaillaient dans mon magazine Kilartus. Nous ne nous sommes pas entendus et nous avons résilié le contrat. Au lieu d'aller créer leur magazine avec leur propre dénomination et leur propre logo, ces journalistes utilisent ma marque et mon logo. Je n'ai aucun problème particulier avec ces journalistes. Je protège tout simplement ma marque* ».

**Octave Mukendi, Bruce Landu, Roddy Bosakwa, Dan Luyila et Laurent Omba**, journalistes au tri-hebdomadaire « **Africa**

**News** », ont été arrêtés à leur rédaction, le vendredi 19 octobre 2018 vers 5 heures du matin, par un groupe d'éléments de la police. Les cinq journalistes ont été conduits dans les installations de la direction des renseignements de la police nationale congolaise à Kinshasa. Ils ont été détenus pendant plus de dix heures avant d'être libérés, le même jour dans la soirée. Il a été demandé aux journalistes de se présenter à la police le lundi 22 octobre.

AfricaNews avait publié un article le 12 octobre 2018 révélant l'ouverture d'une enquête par les services de l'Inspection générale de la police sur le détournement présumé des rations destinées aux élèves policiers.

Joint par RSF, **Achille Kadima**, le directeur de publication d'AfricaNews a raconté que plusieurs policiers s'étaient déjà rendus dans les locaux de sa rédaction depuis la publication de l'article. « Je suis en cavale comme la dizaine de journalistes et de collaborateurs qui n'étaient pas présents au journal ce matin ».

RSF a alerté par téléphone le général Raus Chalwe, inspecteur général de la police nationale. Joint également par RSF, le général Kanyama, directeur des écoles de la police congolaise et cité comme personne interrogée dans le cadre de l'enquête révélée par AfricaNews, a affirmé ne pas être au courant de ces arrestations.

## 7 JOURNALISTES MENACÉS

**Un groupe de six personnes armées et habillées en costume noir ont attaqué à trois reprises, dans la nuit du vendredi 29 décembre 2017, la résidence de M. Tshivis Tshivuadi, secrétaire général de JED.**

Une jeep de marque « Range Rover », ayant une plaque d'immatriculation masquée par un bandeau noir, a débarqué vers 20 heures devant le portail du domicile de M. Tshivuadi. Un homme armé s'est dirigé vers l'un des gardiens assis devant le portail, lui demandant d'un ton menaçant où se trouverait le propriétaire de la maison en citant nommément M. Tshivis Tshivuadi. Après avoir refusé de répondre à ces questions, le gardien a été roué de coups. C'est alors que cinq autres éléments armés restés dans la jeep sont à leur tour sortis. Ils ont menacé d'abattre le gardien en déclarant : « Il y a 48 heures, nous avons vu M. Tshivis entrer dans cette parcelle. Il s'agit bel et bien de sa résidence. Nous savons que M. Tshivis se trouve là-dedans. Si tu ne nous le montres pas, nous allons t'abattre ».

N'ayant pas réussi à pénétrer dans l'enceinte de la parcelle, ces hommes armés se sont réembarqués précipitamment dans leur véhicule en promettant au gardien de revenir, et de tout mettre en œuvre pour traquer M. Tshivis dans sa résidence.

Plus tard dans la nuit, pendant que les gardiens faisaient la ronde de la

parcelle, ces visiteurs armés sont revenus, cette fois vers 23 heures. Ils ont tenté, sans succès, de forcer le portail principal du domicile du Secrétaire général de JED. « Venez ouvrir ce portail, nous devons fouiller la maison. Où se cache votre patron ? », lançaient-ils aux gardiens.

Déterminés à s'introduire dans la parcelle, ces assaillants ont de nouveau tenté d'y accéder vers 3 heures du matin par la petite porte. Une plainte portée contre inconnu est restée sans suite.

**Marcel Mayoyo**, journaliste à la **Radio Okapi**, station onusienne émettant à partir de Kinshasa, a été menacé et interdit d'accéder, le samedi 3 février 2018, au siège du Palu (Parti Lumumbiste Unifié, parti politique) alors que les responsables du parti s'entretenaient avec une équipe de la Commission électorale nationale indépendante autour de l'organisation des élections générales prévues pour le 23 décembre de l'année en cours.

Mayoyo a été contacté pour couvrir l'événement par un conseiller de l'ancien Premier ministre, M. Adolphe Muzito, l'un des responsables du Palu. Après avoir informé sa hiérarchie, le journaliste s'était rendu au siège du Palu où il a trouvé, devant le portail, des agents de la police et des militants de cette formation politique. Les militants lui ont

catégoriquement refusé d'y accéder pour la simple raison qu'il travaillait pour le compte de la Radio Okapi. « Nous ne voulons pas voir les journalistes de la Radio Okapi ici. Vous avez déformé les propos de notre secrétaire permanent, Lugi Gizenga » a vociféré l'un des gardes commis à la sécurité du siège du Palu. Quelques minutes après, c'était le tour du chargé de la presse du parti, Martin Kilapi, de venir menacer le journaliste en ces termes : « J'ai souffert pour enlever la bande passante de plusieurs médias qui ont répercuté l'information que vous aviez diffusée en déformant la réaction de Lugi Gizenga. Monsieur, je suis désolé. Vous n'allez pas assister à cette manifestation ».

Abordé à son tour, Marcel Mayoyo a déclaré : « J'ai répondu au chargé de presse du Palu que j'ai été invité à couvrir cette manifestation par le conseiller de l'ancien Premier ministre, A. Muzito. J'ai ensuite contacté le conseiller en lui signifiant que j'étais bloqué devant la porte. Il m'a alors demandé de passer le téléphone à Martin. Ils ont eu un échange non fructueux. J'ai décidé de rentrer faire un rapport à mon rédacteur en chef. En cours de route, le conseiller m'a encore téléphoné en me demandant de rentrer sur le lieu de la manifestation, précisant que tout s'est arrangé. En y retournant, j'ai trouvé devant le portail un monsieur qui m'attendait pour me faire entrer dans les installations du Palu. Martin Kilapi a de nouveau intimé l'ordre aux policiers de ne

pas me laisser entrer dans la parcelle. Du coup, l'atmosphère a changé et une escalade verbale s'est intensifiée au point d'en arriver aux mains. Après 30 minutes d'attente devant le siège du Palu, Adolphe Muzito est venu me faire entrer en me confiant, à son tour, que la Radio Okapi a diffusé une information contraire à la vision du parti. C'est alors que j'ai pu couvrir la manifestation. À la fin de la cérémonie, certains militants du Palu sont venus me prévenir de ne jamais avoir des ennuis avec le Palu, sinon ils risquent de me diaboliser ».

**Christine Tshibuyi**, journaliste à **actualité.cd**, un journal en ligne publié à partir de Kinshasa, a été victime d'un enlèvement, samedi 19 mai 2018 à un arrêt de bus dans la commune de Lingwala, par un groupe d'hommes armés qui roulaient à bord d'un « faux taxi ».

La journaliste a été conduite de force dans une résidence où elle a été copieusement battue par ses ravisseurs pendant plusieurs heures avant de s'échapper grâce à l'intervention d'une femme qui faisait également partie de la bande des ravisseurs.

Interrogée par JED, Christine Tshibuyi a déclaré : « En désaccord avec les autres membres du groupe, cette dame m'a amenée de force et est allée m'abandonner non loin du lycée français. Je suis en mesure d'identifier mes ravisseurs car, une fois dans leur résidence, ils m'ont dévoilé le visage ».

Trois jours après son enlèvement, la journaliste a reçu des visites nocturnes à son domicile. Des inconnus qui viennent frapper à plusieurs reprises à sa porte. Une troisième fois, ces hommes ont cité nommément son nom en lui promettant des représailles. « Je pense faire l'objet des menaces de la part de ces mêmes ravisseurs qui chercheraient à se venger ou me faire disparaître », a ajouté Christine Tshibuyi. À la suite de ces menaces, la journaliste a dû abandonner sa résidence pour se mettre à l'abri.

**Serge Kabongo**, journaliste à **Canal Congo Télévision (CCTV)** et présentateur de l'émission de débat socio-politique intitulée « Kiosque », a été menacé de mort, le 20 septembre 2018, par un certain Guy, présenté comme caméraman privé de M. Vital Kamerhe, de l'Union pour la Nation congolaise, parti de l'opposition.

Selon les informations parvenues à JED, M. Guy n'a pas apprécié que le journaliste ait rappelé le passé de Vital Kamerhe, lorsqu'il a parlé de la manière dont il avait traité les manifestants du 19 septembre 2016 de « drogués », pendant qu'il se tenait à Kinshasa les négociations entre la majorité au pouvoir et certains leaders de l'opposition, dont Vital Kamerhe. Ces négociations-là avaient abouti à l'accord dit du camp Tshatshi.

Juste après l'émission, Serge Kabongo a été attaqué dans les installations de son

média par M. Guy, qui a proféré des menaces contre lui.

**Peter Tiani**, journaliste-directeur de « **Vrai journal** », un magazine d'informations générales diffusées sur les ondes de Canal Congo Télévision (CCTV), a été menacé et empêché par des gardes du corps du Président national de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti de l'opposition) et candidat Président de la République, Félix Tshisekedi, de couvrir sur le boulevard triomphal, le samedi 29 septembre 2018, le meeting organisé par tous les leaders de l'opposition en prélude aux élections du 23 décembre 2018.

Essayant de monter sur le podium pour réaliser son reportage - filmer la foule et éventuellement arracher quelques interviews des leaders de l'opposition - le journaliste a été violemment bousculé par les gardes du corps de Félix Tshisekedi. Il s'en est suivi des menaces proférées contre le journaliste qui a, sans tarder, décidé d'interrompre son reportage et de quitter les lieux.

**Jordache Diala**, journaliste au quotidien « **La Prospérité** », paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a reçu, le mardi 2 octobre 2018, un appel téléphonique de menaces de mort émis par l'artiste Musicien Koffi Olomide. L'artiste se plaignait au sujet d'un article intitulé : « *Malgré son soutien aux*

*musiciens candidats/Élections 2018 : Koffi Olomide rejette la machine à voter !* ».

Dans cette édition n°4903 de son journal, le journaliste a exploité les déclarations tenues par Koffi Olomide sur les antennes de Digital Congo, une chaîne proche de la majorité. Le chanteur a exprimé son souhait de voir les élections en RDC se dérouler dans un climat apaisé, dans la transparence et qu'elles soient crédibles. Dans cette émission, Koffi a également exprimé son scepticisme quant à l'usage de la machine à voter : « *J'ai sillonné l'Europe, le monde mais je n'ai jamais entendu parler de cet outil des élections. Je ne connaissais pas cette machine à voter. Pourquoi voulez-vous être pionnier en expérimentant une chose qui peut rendre la tâche difficile au pays ?* ».

Se sentant « diffamé » après la publication de cet article, Koffi Olomide a promis au journaliste de se venger : « *Jordache Diala, sache que je suis chez le Procureur général avec ton journal. Mais, tu as la chance que le procureur m'ait conseillé d'abandonner des poursuites judiciaires contre toi pour diffamation. Si tu continues à me diffamer, tu n'auras plus aucun moment de rigoler avec ta femme et tes enfants. Je ne suis ni ton frère, ni ton copain. Alors, oublie-moi, oublie pour toujours* ».

Contacté par JED, Jordache Diala a décrié le comportement du chanteur : « *Pourquoi, Koffi Olomide doit-il*

*mêler ma femme et mes enfants alors qu'il s'agit d'une affaire professionnelle ? Avant le journal 'La Prospérité', il y a d'autres médias qui ont relayé son message. Bien avant moi, Koffi Olomide a proféré des menaces au journaliste Serge Kabongo de CCTV pour avoir commenté mon article dans son émission Kiosque.* »

Joint à son tour, Serge Kabongo a reconnu le fait en déclarant : « *Koffi m'a appelé juste après mon émission. D'un ton menaçant, il m'a dit qu'il était chez le procureur général dans le but de porter plainte contre moi. Il m'a demandé de démentir l'information ayant trait à son rejet de la machine à voter publiée dans le journal « La Prospérité ».* Je lui ai répondu que la Déontologie m'interdit de démentir une information publiée par un autre organe de presse. Dans mon émission, nous n'avons fait que relayer un article écrit par Jordache Diala. C'est donc mon confrère de La Prospérité qui doit en principe démentir cette information ».

## 2 JOURNALISTES AGRESSÉS

**Djouzen Belebele**, caméraman-reporter d'**Antenne A**, chaîne de télévision émettant à Kinshasa, a été copieusement molesté, le 25 février 2018, par des agents de la police non loin de la paroisse Saint Kizito, dans le quartier Kingabwa, dans la commune de Limete. Il s'y était rendu pour couvrir une manifestation organisée par le Comité Laïc de Coordination (CLC), une branche de l'Église catholique, dans le but d'exiger l'application intégrale de



l'accord de la Saint Sylvestre. Sa caméra a été totalement endommagée. Il s'en est tiré avec des blessures.

**Edmond Izuba**, journaliste à la **Radio et télévision par satellite (RTVSI)**, chaîne privée émettant à Kinshasa, a été passé à tabac, le 25 février 2018, par des éléments de la police militaire à la grotte de la paroisse Saint François de Salles, dans la commune de Kintambo. Le journaliste enregistrerait les images des fidèles catholiques à l'aide de son téléphone au moment où il a été encerclé par ces agents de sécurité. Après l'avoir tabassé, ils ont confisqué son téléphone.

### 3 ENTRAVES À LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Le ministre des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information, Emery Okundji, a instruit les opérateurs des télécommunications en RDC de procéder dès le samedi 30 décembre 2017 à la **coupure des services internet et SMS** sous prétexte des « raisons de sécurité d'État ». La connexion n'a été rétablie que le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans la soirée. Toujours sous ses ordres, l'accès à l'internet et aux SMS a été également bloqué le dimanche 21 janvier à minuit pour être rétabli trois jours après, et le 25 février 2018 de 9 heures à 21 heures.

Cette mesure a été prise en prévision de la marche pacifique des fidèles

catholiques attachés au respect de l'accord dit de la Saint Sylvestre.

**Le domicile de Michel Museme Diawe**, directeur de **Media Plus**, un magazine indépendant d'informations générales publié à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a été pris d'assaut en pleine journée du dimanche 18 mars 2018 par des inconnus. Ils ont forcé les portes et réussi à s'introduire dans son bureau. Ils ont emporté ses ordinateurs, sans toucher à tous les autres biens de valeur qui se trouvaient dans la maison.

Interrogé par JED, Museme Diawe a déclaré que cet incident s'est déroulé au moment où il se trouvait avec toute sa famille à l'église : « *Tous les biens se trouvant dans le salon et dans les chambres à coucher n'ont pas été emportés. C'est seulement dans mon bureau que j'ai constaté le vol de mes deux ordinateurs. Il s'agit sans doute d'une attaque ciblée. Je crains que par malveillance des éléments susceptibles de me nuire ne soient glissés dans ces ordinateurs* ». Aussitôt, le journaliste a décidé de saisir la justice par une plainte contre inconnu.

### 16 PRESSIONS ADMINISTRATIVES

**Un arrêté ministériel portant mesures d'application** de la loi fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse, particulièrement les médias en ligne, a été signé le jeudi 14 juin 2018, par le

ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende Omalanga.

Selon cet arrêté, le porte-parole du gouvernement a pris un certain nombre de mesures que devraient désormais respecter les médias en ligne. Il s'agit entre autres de :

– Tout message publicitaire dans un média en ligne doit passer avant sa diffusion auprès des institutions chargées de la publicité.

– Sont interdits à travers les médias en ligne l'apologie du crime, l'incitation à la violence, à la dépravation des mœurs, à la xénophobie, à la haine tribale, ethnique, raciale ou religieuse, ainsi qu'à toute autre forme de discrimination.

Toutes les entreprises des médias avaient l'obligation de se conformer à cet arrêté. Le ministre Mende a donné un délai de 30 jours aux médias en ligne existant à la date de la signature dudit arrêté de s'y conformer.

**Trois professionnels des médias œuvrant au sein de la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC)** ont été révoqués pour avoir filmé et tenté de diffuser, dans le journal télévisé de ce média public, une manifestation politique hostile au pouvoir du Président Joseph Kabila.

Selon les correspondances adressées, les 22 août et 3 septembre

2018, à ces agents (et dont JED a pu obtenir une copie), le Directeur général de la RTNC a résilié sans préavis le contrat de travail de **Syande Emaka (Caméraman)**, **Marie Lelo (Journaliste)** et **Benjamin Okakesema (Monteur)** pour « avoir proposé au journal télévisé de 20 heures du 22 août 2018, des images appelant à la rébellion, en déjouant la vigilance de toute la chaîne de responsabilité ».

Cette décision a été prise après la couverture par Lelo et Emaka d'une manifestation du président national du parti politique dénommée « Front de Libération Nationale du Congo » (FNLC). Élie Kapend avait lancé un ultimatum de cinq jours au Président Joseph Kabila, pour quitter le pouvoir. Il avait également annoncé une transition politique conduite par lui-même avant la tenue des élections présidentielles prévues le 23 décembre 2018.

Dans sa défense, Syande Emaka a indiqué qu'ils ont été contactés pour couvrir une manifestation dans l'enceinte de l'Université Pédagogique Nationale (UPN). Arrivés sur le lieu du reportage, ils ont été conduits au siège du FLNC en périphérie de la ville de Kinshasa où le président de cette formation politique a prononcé un discours ne cadrant pas avec la ligne éditoriale de la RTNC. Raison pour laquelle, ce reportage avait été préalablement soumis à la direction de la chaîne pour censure.

**Douze journalistes de Digital Congo**, chaîne de télévision proche de la majorité au pouvoir, ont été licenciés abusivement le 7 septembre 2018, par l'administrateur directeur général de ce média, M. Nicolas Vagin pour avoir réclamé leurs arriérés de salaire de dix mois ainsi que d'autres avantages conformément à la législation du travail en vigueur en RD Congo. Il s'agit à titre indicatif de : Junior Dinanga, Eddy Mbaya, Arlette Kisalu, Élodie Mukemwendo, Bébé Ediya, Olivier Embiye et Cathy Lungu.

*« Les responsables de la chaîne ont remis à chacun de nous une enveloppe contenant 100 dollars américains dans le but de nous contraindre à reprendre le boulot. Nous avons tous refusé ces enveloppes en exigeant la totalité de nos arriérés de salaire. Ce geste a poussé la hiérarchie à nous infliger une suspension à durée indéterminée. Nous avons réalisé plusieurs émissions télévisées avec nos confrères d'autres médias dans lesquelles nous nous sommes exprimés en dénonçant cette situation. Depuis, nos vies sont en danger. Nous recevons, presque chaque jour, des appels anonymes qui nous menacent de mort. Les uns et les autres disent que nous sommes en train de salir l'image de marque du Président de la République en multipliant des déclarations dans la presse. Ils disent que la chaîne Digital Congo appartient jusqu'à présent au pouvoir et qu'ils sont capables de nous faire du mal », a déclaré l'un des journalistes*

licenciés sous le sceau de l'anonymat.

## SUD-KIVU (14)

### 3 JOURNALISTES INCARCÉRÉS

**Socrate Bisimwa**, journaliste à la **Radio Mugote**, station communautaire émettant à Idjwi, une île du lac Kivu, dans la province du Sud-Kivu, a été arrêté, le lundi 21 mai 2018, dans l'enceinte du bureau du chef de groupement de Mugote. Il s'y était rendu pour répondre à l'invitation dudit chef de groupement.

Pendant qu'il attendait d'être reçu par le chef, le journaliste a été informé qu'il était en état d'arrestation. Ligoté, il a été directement acheminé dans un cachot où il a trouvé un agent de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), un enseignant, un agent de santé et un cultivateur, tous accusés d'avoir participé au meurtre du chef d'un village à Idjwi.

Le lendemain, le journaliste et ses coaccusés ont été conduits au port d'Idjwi et transférés à Bukavu où ils étaient placés en détention au quartier général des opérations militaires Sokola 2.

Contacté par JED, le capitaine Dieudonné Kasereka, porte-parole des opérations militaires Sokola 2 dans la province du Sud-Kivu, a confirmé la détention de Socrate Bisimwa. « Il n'est pas poursuivi en qualité de

journaliste. L'information que ses collègues diffusent dans les réseaux sociaux n'est pas correcte. Bisimwa est poursuivi pour meurtre d'un chef du village. Ils sont au nombre de six ici chez nous pour la même raison. Ils seront tous déférés devant les juridictions compétentes. Ils seront libérés, s'ils ne sont pas coupables », a déclaré le capitaine Kasereka.

Interrogé par l'Avocat conseil de JED qui lui a rendu visite dans son lieu d'incarcération, Socrate Bisimwa a nié le fait qui lui est reproché en révélant : « Cela fait plusieurs mois que j'étais dans une relation tendue avec le chef de groupement à Mugote où j'habite. Le conflit a commencé en janvier lorsque j'avais diffusé les entretiens de quelques femmes emprisonnées sur ordre du chef de groupement à la suite d'un conflit foncier, car je suis animateur de l'émission des débats politiques intitulée « Que demande le peuple ? ». Ces femmes se plaignaient d'être détenues depuis plus de cinq jours sans avoir comparu devant un juge. Cela n'avait pas plu au chef de groupement. Il m'avait appelé pour me dire que je devais cesser d'interférer dans son travail. Depuis ce jour-là, je vivais sous des menaces et des intimidations de sa part. Un jour du mois d'avril, le chef va dire à mon père qu'il me cherchait et qu'il fallait que je me rende à son bureau pour me prodiguer des conseils afin de vivre en paix avec les gens de la communauté. Quelques jours après le meurtre du chef d'un village d'Idjwi, j'ai été appelé pour le rencontrer.

Alors que je l'attendais, j'ai été mis aux arrêts ».

Ce dossier n'a pas été envoyé en fixation, car sans un moindre début de preuve liée à ce meurtre. Le journaliste a été alors libéré sans condition le samedi 26 mai 2018.

**Hassan Murhabazi**, journaliste de la **Radio Svein**, a été retrouvé par des passants de Bukavu, le 13 septembre 2018 dans la soirée, plus de deux jours après avoir disparu dans la capitale du Sud-Kivu dans l'est de la RD Congo. Il avait quitté son domicile le mardi matin, 11 septembre 2018, à la suite d'un appel anonyme et, depuis, n'avait plus donné signe de vie.

Le directeur de la radio a précisé avoir pu s'entretenir quelques minutes avec son journaliste encore en état de choc, avant son transport à l'hôpital pour des examens médicaux. « Il s'agit d'un enlèvement, confirme-t-il. Ses assaillants lui ont ordonné de se taire en précisant qu'il n'aurait pas de seconde chance ».

Hassan Murhabazi est l'animateur de « Mkate », une émission connue pour sa couverture critique de l'actualité politique en RDC. La dernière en date, diffusée dimanche 9 septembre 2018, était en partie consacrée à Emmanuel Ramazani Shadary, le candidat du parti au pouvoir à l'élection présidentielle. Lundi, à la veille de son enlèvement, le journaliste avait reçu plusieurs SMS menaçants, lui demandant de « laisser tranquille » le successeur

désigné par le président Joseph Kabila.

**Ngiriho Kasome Kitamuka**, journaliste de la **Radio communautaire de Lemera**, localité du territoire d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), a été enlevé, le samedi 13 octobre 2018 vers 21 heures, par six hommes armés qui ont fait irruption dans sa maison. Le journaliste a été ligoté et conduit nuitamment dans la forêt, sans aucune explication, en compagnie de son fils âgé de 16 ans.

Le lendemain matin, les ravisseurs ont procédé à la libération du jeune homme en conditionnant celle de Ngiriho Kasome au paiement d'une rançon de 1.200 dollars américains. Ils ont promis d'exécuter le journaliste s'ils n'obtenaient pas la rançon.

Contacté par JED, le directeur de la Radio Communautaire de Lemera, Innocent Ndaheba, a affirmé que les ravisseurs utilisent, presque tous les jours, le téléphone de Ngiriho pour communiquer avec les membres de sa famille : « Ils exigent le paiement d'une rançon en prétextant que le journaliste parle trop dans son média. Ce qui lui procure beaucoup d'argent ».

## 2 JOURNALISTES MENACÉS

**Gaël Mpoyo et Franck Zongwe**, respectivement journaliste-réalisateur et monteur d'un



film documentaire intitulé : « **Mbobero : la raison du plus fort est toujours la meilleure** » ainsi que toutes leurs familles ont été contraints à vivre dans la clandestinité le 6 juillet 2018. Et ce, après la projection, dans une salle de Bukavu, de ce documentaire dans lequel ils ont interviewé les habitants de la localité « Mbobero » déguerpis avec une extrême violence et leurs habitations démolies sur un terrain qui appartiendrait au Président Joseph Kabila. Ce film documentaire exposait les irrégularités et les magouilles qui entouraient ce dossier devenu, selon le journaliste, une véritable affaire d'État au vu des acteurs impliqués.

Après la diffusion de cette vidéo, Gaël Mpoyo a reçu un appel téléphonique du Gouverneur de la province du Sud-Kivu, Jean-Claude Nyamugabo, lui demandant avec insistance de ne pas s'exposer en se hasardant de diffuser ce film documentaire. Selon l'entendement du gouverneur, ce geste énerverait davantage le Président de la République.

Une personne non autrement identifiée a envoyé, le mercredi 11 juillet 2018, un SMS le menaçant en ces termes : « *Petit, cesse de jouer avec le feu. Tu as profité de notre silence en postant ta vidéo sur YouTube. Arrête de t'en prendre à Rais (Ndlr : Président Joseph Kabila). Nous te donnons 24 heures pour retirer cet élément de YouTube si tu as besoin de vivre. Nous savons où tu te caches et suivons de près tous tes mouvements* ».

Contacté par JED, Gaël Mpoyo a déclaré que ses voisins ne cessaient de repérer presque chaque jour des gens suspects rôdant autour de sa résidence vers 5 heures du matin et le soir vers 21 heures.

## I JOURNALISTE AGRESSÉ

**Justin Mwamba**, journaliste-reporter de la **Radiotélévision Ngoma ya Kivu**, station émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RDC), a été passé à tabac, le samedi 29 septembre 2018, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise agissant sous les ordres d'un officier supérieur pendant qu'il tentait de couvrir une manifestation organisée par des membres de la société civile locale en guise de protestation contre l'insécurité dans la ville de Bukavu.

Le journaliste a été brutalement tiré par les habits et projeté par terre. Il a été par la suite roué de coups par ces policiers qui s'en prenaient à toutes les personnes venues assister à une tribune populaire organisée par la société civile, au lendemain de l'assassinat d'un cambiste par un groupe d'hommes armés. Après l'avoir tabassé et violenté, les éléments de la police ont tenté de lui ravir son matériel de reportage.

Justin Mwamba a expliqué à JED qu'en dépit du fait qu'il s'était présenté comme journaliste, envoyé par sa rédaction pour couvrir cette manifestation, l'officier a

immédiatement instruit ses agents de se charger de lui. « *Ils m'ont tabassé et grièvement blessé à la mâchoire* », s'est plaint le journaliste.

## 5 JOURNALISTES INTERPELLÉS

**Théodore Toyi Mirefu**, journaliste à **la Radio le Messenger du Peuple**, station émettant à Uvira, ville située à environ 150 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), a été mis aux arrêts, le lundi 12 février 2018 vers 17 heures, par des éléments des Forces armées de la RD Congo (FARDC) et placé en détention au cachot de l'auditorat militaire garnison d'Uvira. Il a passé la nuit, sans être auditionné. Le journaliste a été libéré le lendemain dans la soirée après paiement d'une caution de 30 dollars américains.

Le journaliste a été appréhendé au moment où il était en train de filmer une agence de télécommunications fraîchement attaquée par des hommes armés. C'est alors que l'auditeur militaire de garnison d'Uvira a ordonné son arrestation immédiate pour, selon lui, avoir réalisé un reportage dans les installations de l'agence de télécommunications « sans autorisation préalable des autorités compétentes ».

Contacté par JED, M. Elie Kalembire, directeur de la Radio le Messenger du Peuple, a déclaré : « *Théodore Toyi n'a pas participé au braquage de cette agence de télécommunications. Il s'y était*

*rendu pour réaliser un reportage afin d'informer la population locale sur l'attaque armée qui aurait fait deux morts. L'auditorat militaire garnison d'Uvira nous oblige de payer une caution avant de pouvoir libérer notre confrère ».*

**David Munyaga** et **Paulin Pole Pole**, respectivement directeur et rédacteur en chef de la **Radio Kiliba Ondese FM**, station émettant à Kiliba, ont été placés en détention, le jeudi 14 juin 2018 pendant environ quatre heures, après s'être présentés au bureau local de l'ANR pour une convocation.

Le mardi 12 juin 2018, le chef de cité de Kiliba, Daniel Rwanika, a présidé une réunion du conseil de sécurité. Au cours de celle-ci, il a instruit le chef d'antenne locale de l'ANR d'interpeller et d'auditionner les deux journalistes autour d'une information diffusée la veille sur le présumé détournement des vivres que le gouverneur de province, Claude Nyamugabo, a convoyés personnellement à Kiliba car destinés aux sinistrés de la pluie d'avril dernier.

Se présentant au bureau de l'ANR, David Munyaga et Paulin Pole Pole ont été séparément entendus sur procès-verbal autour de cette information. Aussitôt l'audition terminée, les deux journalistes ont été interdits de pouvoir regagner leur rédaction en attendant l'avis du chef de cité à qui le chef d'antenne locale de l'ANR a amené les PV signés par les

deux journalistes. Ils ont été remis en liberté après environ quatre heures de détention. Il a été demandé aux journalistes de se présenter au bureau local de l'ANR le samedi 16 juin 2018 pour une nouvelle audition.

Contacté par JED, David Munyaga a déclaré que le journaliste Paulin Pole Pole a réalisé des interviews avec des sinistrés bénéficiaires desdits vivres. Ces derniers ont témoigné avoir reçu des autorités locales quelques cuillerées de sucre, de sel et un petit gobelet de haricots. En fait, ils ont dénoncé le détournement des denrées alimentaires par les autorités. *« Avant la diffusion de cet élément dans notre journal parlé, le journaliste reporter a approché le chef de cité pour recueillir sa version des faits. Il a préféré s'exprimer hors micro en alléguant que certaines autorités locales ont amené une grande quantité de ces aliments chez eux à la maison, dès le retour du gouverneur de province à Bukavu. Nous n'avons que paraphrasé le chef de cité en diffusant ses propos »*, a conclu David Munyaga.

**Ronely Ntibonera** et **Ghislain Watongoka**, journalistes respectivement de la **Radio Svein** et de la **Radiotélévision Nhome ya Kivu (RTNK)**, deux stations émettant à Bukavu, ont été interpellés le samedi 7 juillet 2018, l'un à la résidence d'un officier des Forces armées de la RDC et l'autre à l'auditorat militaire de cette ville. Ils ont été gardés à l'auditorat

pendant plusieurs heures avant d'être relâchés.

Les deux journalistes ont été arrêtés par trois personnes en tenue civile accompagnées d'un capitaine des FARDC, commises à la protection de la concession dénommée « Mobutu ». Ils étaient partis interviewer des familles menacées de déguerpissement dans le dossier foncier les opposant à quelques membres de la famille de feu maréchal Mobutu.

C'est au moment de quitter la concession querellée que Ronely Ntibonera et Ghislain Watongoka ont été interceptés et conduits à la résidence du capitaine Innocent où ils sont passés deux heures d'interrogatoire assorties des violentes menaces et de confiscation de leur matériel de travail. Ils ont été par la suite transférés dans les installations de l'auditorat militaire de Bukavu. Ils y seront gardés pendant quelques heures avant d'être libérés et de récupérer leur matériel.

### 3 ENTRAVES À LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

**La Radio Svein**, station émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), a été prise d'assaut, le dimanche 5 novembre 2017 vers 8 heures, par un groupe de cinq agents de l'ANR dont le chef de division de ce service, M. Njangu. Ils ont

interrompu brusquement la diffusion d'une émission à téléphone ouvert consacrée à la situation sécuritaire dans la ville de Bukavu.

Après avoir menacé les journalistes trouvés dans les installations de la Radio, le chef de division de l'ANR a intimé l'ordre à ses hommes de débrancher l'émetteur. Face à la résistance des journalistes, les agents du Renseignement ont dû quitter le studio de la radio sans débrancher l'émetteur ni emporter un quelconque matériel. Fou de colère, le chef de division de l'ANR a demandé au directeur de la Radio d'interrompre toutes les émissions en lui promettant de revenir confisquer l'émetteur.

Les activités de ce média ont ainsi été suspendues pendant quelques heures. Après la reprise des émissions vers 16 heures, une personne se réclamant de l'ANR a contacté par téléphone le directeur de la Radio Svein, vers 20 heures, en lui intimant l'ordre d'interrompre les émissions jusqu'à nouvel ordre.

Contacté, Honneur-David Safari, Directeur de la Radio Svein, a déclaré à JED : « Ces agents ont surgi dans nos installations et tenté de débrancher notre émetteur radio, menaçant au passage les techniciens et les journalistes présents à l'antenne. Leur objectif était d'amener l'émetteur. Nous avons les preuves de cette incursion car nous avons filmé au moment où ils tentaient de débrancher

l'émetteur. Munis d'aucun document, ces agents de l'ANR disaient agir sur ordre du gouverneur de province à qui j'ai envoyé un message pour obtenir sa version des faits. Le gouverneur n'a toujours pas réagi jusqu'à présent. Face à la menace de l'ANR, nous avons décidé de suspendre toutes nos émissions ».

**La Radio le Messenger du Peuple**, station communautaire émettant à Uvira, dans la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), a été fermée pendant environ six heures par le responsable local de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), le 21 janvier 2018. Motif : la radio a diffusé un communiqué du Comité Laïc de Coordination appelant les fidèles catholiques à se mobiliser pour exiger l'application de l'accord de la Saint Sylvestre. Les agents de renseignement et de la police ont pris d'assaut les installations de ce média pour contraindre les journalistes trouvés sur les lieux à interrompre toutes les émissions.

**La Radiotélévision Vision Grands Lacs (RTVGL)**, chaîne émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, a été réduite au silence, le 2 mars 2018, par le directeur local de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR). Un groupe d'agents de ce service a fait une incursion dans les installations de la RTVGL dans le but de récupérer l'émetteur de ce média pour des « motifs administratifs ».

Face à la résistance des journalistes et des techniciens trouvés dans les locaux de la RTVGL, ces agents ont procédé à l'interpellation du directeur du média et l'ont conduit dans leur bureau. Il y a passé plus ou moins deux heures avant de regagner sa rédaction. Le Directeur local de l'ANR lui a intimé l'ordre d'arrêter la diffusion de toutes les émissions jusqu'à nouvel ordre. Accompagnant sa décision, l'ANR exige du média le paiement de la taxe de fonctionnement s'élevant à 1.500 dollars américains.

Contacté par JED, un responsable de RTVGL a affirmé que malgré les difficultés financières auxquelles ils sont confrontés, ils ont accepté de payer cette somme d'argent en négociant un paiement échelonné : « Nous nous sommes résolus à payer à l'ANR une avance de 400 dollars. Le directeur de l'ANR a catégoriquement refusé le paiement par tranches. Malgré l'intervention du procureur de la République, il est resté de marbre ».

## KWILU (I)

### I JOURNALISTE INTERPELLÉ

**Bruce Buka**, caméraman à la **Radiotélévision Venus**, station émettant de Kikwit, province du Kwilu (Sud-ouest de la RDC) a été interpellé, le jeudi 30 novembre 2017 vers 9 h 30', par des agents de la police au moment où il couvrait une manifestation pacifique de l'opposition.

Le maire adjoint, Jean-Claude Mungala, lui a intimé l'ordre de ne plus filmer cette manifestation. L'invitant dans son bureau, le maire a confisqué sa caméra. C'est alors qu'il a demandé aux éléments de la police de procéder à l'arrestation du journaliste. Jeté dans une jeep de la police, Buka a été conduit au poste de police où il a été copieusement tabassé. Il a été libéré grâce à l'intervention du général Mutupeke. Sa caméra lui a été restituée le lendemain dans les installations locales de l'ANR. Interrogé à ce sujet, le maire adjoint a rejeté en bloc toutes ces allégations.

## LUALABA (1)

### I JOURNALISTE INCARCÉRÉ

#### Stanislas

**Lumwanga**, journaliste correspondant de la **Radiotélévision Malaïka**, chaîne émettant à Lubumbashi (Haut-Katanga) et à Kolwezi, chef-lieu de la province du Lualaba (Sud-est de la RD Congo), a été arrêté, le mardi matin 7 novembre 2017, à environ 15 km de la ville de Kolwezi. Son crime est d'avoir filmé un groupe de militaires et de policiers en train d'extorquer de l'argent aux motocyclistes à la hauteur d'une barrière qui aurait déjà été supprimée par le gouverneur de province, Richard Muyej.

Accusé d'avoir filmé des positions militaires dans le but de livrer les images à « l'ennemi », le journaliste a été brutalement saisi et jeté

dans le coffre d'un véhicule de l'armée.

Destination : DEMIAP, où il a été enfermé dans un cachot pendant trois jours sans avoir été entendu.

## LOMAMI (4)

### 4 JOURNALISTES INCARCÉRÉS

**Johnny Kasongo**, **Jean Doudou Ndumba**, **Musiko Kisiesia** et **Ephraïm Mbayo**, journalistes et technicien à la **Radio Véritas**, une radio catholique émettant à Kabinda, chef-lieu de la province du Lomami (Centre de la RD Congo), ont été arrêtés dans les installations de ce média, mercredi 29 novembre 2017 vers 15 heures (heure locale), par un groupe d'agents de l'ANR. Les journalistes ont été violemment battus avant d'être embarqués dans un véhicule du gouvernement de province. Ils ont été conduits au bureau local de l'ANR où ils ont été enfermés dans un cachot pendant trois jours.

Ces agents de l'ANR s'étaient rendus dans les installations de ce média dans le but d'interrompre la diffusion en direct de la plénière de l'Assemblée provinciale consacrée à l'interpellation du gouverneur de province, Patrice Kamanda. C'est après avoir donné injonction au technicien d'interrompre la retransmission en direct de cette plénière que les agents des renseignements ont procédé, sans aucun mandat, à l'interpellation des journalistes.

Contacté par JED, Norbert Mervide, directeur de la Radio Véritas, a soutenu que les quatre journalistes ont été copieusement tabassés à l'aide des bâtons par les agents de l'ANR avant d'être jetés au cachot. « Nous avons acheté du carburant pour diffuser en direct la plénière de l'Assemblée provinciale sur demande expresse du Président de cette institution. Quand les journalistes ont été acheminés au bureau de l'ANR, ils ont été frappés de coups de pied par le Directeur adjoint de l'ANR », a ajouté Norbert Mervide.

Jointes à leur tour par JED, le directeur de l'ANR/Kabinda ainsi que son adjoint ont refusé de donner leur version des faits.

## KASAÏ (5)

### 4 JOURNALISTES INTERPELLÉS

**Pierre Tshiaba** et **Texas Tshipamba**, journalistes à **Notre Chaîne de Radio**, station émettant à Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai, ont été interpellés, le 30 novembre 2017, dans un sous-commissariat de la police. Ils s'étaient rendus dans ce poste pour interroger les responsables sur l'arrestation des membres de l'opposition qui manifestaient contre le calendrier électoral publié par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et exigeaient le départ du président Joseph Kabila.

Les deux journalistes ont été conduits au commissariat provincial de la



police où ils ont été gardés pendant quelque 40 minutes avant d'être relâchés avec leur matériel de travail confisqué peu avant.

**Léonard Mwamba**, directeur de la Radio Communautaire Kilimandjaro émettant à Tshikapa et correspondant du quotidien « **La Prospérité** » paraissant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a été interpellé, le jeudi 8 février 2018, au commissariat local de la police sur ordre du gouverneur de la province du Kasai, Marc Manyanga Ndambo. Il a été libéré, sans condition, le vendredi 9 février 2018.

Le journaliste a été mis aux arrêts au moment où il s'était rendu au gouvernorat de province pour déposer quelques exemplaires du journal, édition n°4731 du 5 février 2018, contenant un article intitulé « *Kasai: Marc Manyanga Ndambo en guerre contre la réforme de l'administration publique* ». L'article dénonçait en fait la gestion de la province par Marc Manyanga. Dans cet article, Léonard Mwamba a affirmé que « *le gouverneur de province est déterminé à mettre les bâtons dans les roues de la réforme de l'administration publique en passant outre toutes les dispositions légales, en créant une administration parallèle des services déconcentrés, en nommant ses propres chefs de bureau* ».

Sans aucun mandat d'arrêt lancé contre lui, Léonard Mwamba a été immédiatement conduit au

commissariat local de la police où il a été brièvement auditionné autour de cet article avant d'être conduit dans un cachot où il a passé la nuit.

**Mike Alfred Kapunda**, journaliste à la **Radio Communautaire de Mwaka**, station émettant à Mwaka, une cité située à environ 320 Km de Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai (centre de la RD Congo), a été placé en détention, le mardi 22 mai 2018 vers 7 heures, au bureau local de l'ANR pour avoir dénoncé la pratique de monnayage du recrutement de nouvelles unités à la Cénie.

Contactée par JED, Mme Monique Bindile, Directrice de la Radio Communautaire de Mwaka, a déclaré que Mike Alfred Kapunda a été arrêté à son domicile par un groupe d'agents de l'ANR munis d'un mandat d'amener dûment signé par le directeur local de ce service. Au bureau de l'ANR le journaliste a été entendu sur procès-verbal pendant plus ou moins 3 heures autour d'une information qu'il a diffusée le jeudi 17 mai 2018. Il a fini par le cachot.

En vérité, dans le journal parlé du 17 mai, Kapunda a alerté les potentiels demandeurs d'emploi à la Cénie contre l'arnaque orchestrée par un responsable local de la Cénie. Celui-ci exigerait de l'argent aux postulants avant de les embaucher. Le journaliste s'était pourtant

bien réservé de donner l'identité de l'agent concerné.

## I JOURNALISTE INCARCÉRÉ

**Serge Olivier Nkongolo**, journaliste à la **Radio Kilimandjaro**, station émettant à Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai (Centre de la RD Congo), a été convoqué, le mercredi 28 mars 2018 dans l'après-midi, au parquet près le tribunal de Grande Instance de Tshikapa pour « diffamation » à la suite d'une plainte déposée par M. Timothée Iyambo, conseiller juridique du gouverneur du Kasai.

Aussitôt arrivé au parquet, le journaliste a été auditionné autour d'un article qu'il a publié sur son compte Facebook dénonçant le comportement, sans citer les noms, de certains agents du gouvernorat de province qui s'illustrent, selon lui, par des attaques et des menaces contre les professionnels des médias.

Serge Olivier Nkongolo réagissait ainsi à la détention, au mois de février 2018, du journaliste Léonard Mwamba, correspondant du journal « **La Prospérité** », dans un cachot du commissariat local de la police sur ordre du gouverneur de la province du Kasai, Marc Manyanga Ndambo. Après avoir été entendu sommairement, Serge Olivier Nkongolo a été directement placé en détention au cachot du parquet.

Joint au téléphone par JED, un journaliste local a déclaré que Serge Olivier Nkongolo a nié d'avoir diffamé

le conseiller juridique du gouverneur de province : « C'est un article que nous avons tous découvert sur Facebook. Notre confrère n'a pas cité nommément le conseiller juridique du gouverneur, par ailleurs avocat à Kinshasa. Cette publication était illustrée par une toga d'avocat et non par la photo dudit conseiller ».

Peu avant son transfert jeudi 29 mars à la prison centrale de Tshikapa, le journaliste a été confronté au conseiller juridique du gouverneur de province. Serge Olivier Nkongolo a soutenu n'avoir cité personne dans sa publication. Son plaignant a soutenu qu'il s'était reconnu à travers la photo de la toga d'avocat publiée par le journaliste.

Nkongolo a été libéré le vendredi 30 mars 2018 vers 16 heures (heure locale), après paiement d'une caution de 230.000 Francs congolais (environ 145 dollars américains).

## KASAÏ CENTRAL(10)

### 2 JOURNALISTES INTERPELLÉS

**Elisée Lusamba** et **Honi Tshibola**, respectivement journalistes à la **Radiotélévision Malandji** et directeur de la **Radiotélévision Kasai Horizons**, deux chaînes de télévision émettant à Kananga, ont été interpellés au bureau local de l'ANR, le samedi 24 février 2018, par le directeur

provincial de ce service, M. Sakrine Ntanga.

Les deux journalistes ont été sévèrement blâmés pour avoir relayé la marche pacifique des fidèles de l'Église catholique et le communiqué du Comité Laïc de Coordination. Ils ont été mis en garde de ne plus diffuser des messages émanant des organisateurs des manifestations catholiques au risque d'être mis aux arrêts ou de voir leurs médias fermés.

Interrogé par JED, Honi Tshibola a qualifié d'inadmissible cette interpellation. « J'ai été contacté au téléphone par le directeur de l'ANR, me demandant de me présenter à son bureau. Sur place, il nous a transmis le message du gouverneur de province (Denis Kambayi, NDLR) qui, selon lui, s'était plaint auprès de lui autour de la diffusion par nos médias du communiqué du Comité Laïc de Coordination ayant trait à la marche pacifique des Chrétiens catholiques le dimanche 25 février 2018. Mécontent, le directeur de l'ANR nous a intimé l'ordre de ne plus relayer ce type de communiqués. En cas de récidive, il sera en mesure de fermer nos médias, de confisquer notre matériel ou d'ordonner notre arrestation. Le vendredi dernier (NDLR : le 23 février 2018), tous les responsables des médias locaux ont été invités par le gouverneur de province. Séance tenante, Denis Kambayi nous a demandé de bien vérifier les informations avant de les diffuser. Pour le directeur provincial de l'ANR, en diffusant le communiqué des

Laïcs catholiques, nous avons désobéi au conseil prodigué par le gouverneur de province », a déclaré Honi Tshibola.

### 8 JOURNALISTES AGRESSÉS

**Van Tshilanda** (Radio Communautaire Sozer FM et correspondant du journal en ligne « case.info.va »), **Sosthène Kambidi** (Radiotélévision Chrétienne), **Simon Mulowa** (Radio Full Contact FM) et **Elisée Lusamba** (Radio Malandji FM), ont été passés à tabac, les 27 et 28 avril 2018, par un groupe d'hommes armés, présentés comme des anciens miliciens faisant partie de la garde du gouverneur de province du Kasai Central, Denis Kambayi.

Les trois premiers journalistes ont été appelés au téléphone, vendredi 27 avril, pour assister à la conférence de presse que tenait le gouverneur. À la fin du reportage et au moment où ils s'apprêtaient à quitter le bâtiment du gouvernement, ils ont été violemment agressés par les gardes du corps du gouverneur. Outre ces agressions, les journalistes ont continué à recevoir des appels anonymes des menaces de mort.

Selon les informations parvenues à JED, Elisée Lusamba, quant à elle, couvrait, le samedi 28 avril, une manifestation de la société civile à laquelle le gouverneur de province était invité. Pendant qu'elle prenait les photos, Lusamba a été



violemment brutalisée par l'un des gardes du corps, connu sous le sobriquet de « Samson », avant d'être évacuée de la salle. Dans une correspondance adressée à JED en date du 14 mai 2018, le Cabinet du gouverneur a nié toutes les allégations.

**Dora Tshisungu** (Kasaï Horizon Radiotélévision), **Dieudonné Kupa** (Radiotélévision Nationale Congolaise), **Henri Ngindu** (Radiotélévision Progrès du Kasaï) et **Basile Munya** (Sauveur FM), ont été pris à partie par les gardes du corps du gouverneur de province et empêchés, jeudi 3 mai 2018, de couvrir une audience publique qui se tenait au Palais de justice. Ce jour-là comparaisait en flagrance, en présence du gouverneur, un officier militaire présumé auteur de l'assassinat d'un chef milicien.

Ils ont par la suite embarqué de force tous les quatre journalistes dans une jeep de la police vers le commissariat de la police connu sous le nom de « P2 ». Les journalistes y ont été détenus pendant quelque 5 heures.

## NORD-KIVU (20)

### 6 JOURNALISTES AGRESSÉS

À Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), **Mao Zigabe**, journaliste correspondant de **Digital Congo**, chaîne proche du pouvoir émettant à Kinshasa, a été molesté et son

matériel de travail endommagé, le dimanche 21 janvier 2018, par des militants de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition) et du mouvement citoyen « Lutte pour le Changement » (LUCHA). Le journaliste a été accusé de travailler pour le compte d'un média pro gouvernemental.

Portant un gilet de presse frappé du logo de Digital Congo, **Mao Zigabe** était en train de filmer les fidèles de l'Église catholique courant vers la Cathédrale Saint-Joseph à la suite de gaz lacrymogène et de balles réelles tirés par des éléments de la police déployés aux abords de la Cathédrale pour disperser les manifestants.

Pendant qu'il réalisait son reportage, un militant de l'UDPS l'a immobilisé par le cou et demandé aux membres de la LUCHA de lui assener des coups et de ravir sa caméra. **Mao Zigabe** a eu la vie sauve grâce à l'intervention des fidèles catholiques qui ont vivement demandé à ses agresseurs de le laisser faire son travail. Sa caméra et ses autres équipements de travail ont été complètement endommagés.

**Pacifique Mahamba** et **Benjamin Kasembe** (**Blessing Fm**), **Emmanuel Balole Bwami** (**RTNC**), **Patcheko Kavundama** (**Télé 50**) et **Patrick Kyaha** (**B One**), ont été violemment agressés, mardi 13 février 2018, par un groupe

d'étudiants de l'Institut Supérieur du Commerce (ISC) et de l'Université de Goma (UNIGOM).

Les cinq journalistes couvraient une manifestation organisée par des étudiants de ces deux institutions universitaires de Goma. Les étudiants réclamaient l'application du taux de change budgétaire de 920 Francs congolais (FC) pour 1 dollar américain au lieu de 1.600 FC fixé par les autorités académiques.

Ces étudiants en furie s'étaient attaqués aux journalistes en les molestant au point de déchirer leurs gilets de presse, de confisquer momentanément leur matériel de travail et d'endommager certains équipements de reportage.

### 1 JOURNALISTE INCARCÉRÉ

**Emmanuel Tusenge Sebazungu**, directeur de la **Radio Umudiho FM**, une station émettant dans le territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), a été libéré le vendredi 31 août 2018 vers 20 heures, par des hommes armés, non autrement identifiés, après paiement d'une rançon par sa famille. Le journaliste a été pris en otage pendant dix jours. Après sa libération, il était admis pour des soins appropriés dans un centre hospitalier de Rutshuru, à la suite de violentes tortures qu'il avait subies.

Abordé par JED, Emmanuel Tusenge a expliqué comment il a été enlevé, le dimanche 26 août 2018, par un groupe de trois hommes, munis d'armes à feu et de machettes. *« Ils m'ont extirpé de ma moto et conduit dans la forêt où j'étais soumis à un traitement inhumain. Chaque soir, je recevais des coups de fouet et des gifles. Les ravisseurs me disaient que j'exerce une fonction importante à ma radio qui me permet d'avoir beaucoup d'argent. Ils utilisaient chaque jour mon téléphone pour entrer en contact avec ma famille dans le but d'exiger une rançon. Après avoir pris rendez-vous, le vendredi, avec quelques membres de ma famille, ces hommes armés m'ont ligoté les mains en me contraignant de les suivre jusqu'aux environs du bureau de la chefferie de Buisha. C'est là qu'ils devaient rencontrer les membres de ma famille pour retirer la rançon exigée. De là, ils m'ont encore ligoté les jambes et couché par terre. C'est après avoir perçu la rançon qu'ils m'ont relâché. J'ai des douleurs presque partout et je souffre actuellement de traumatismes. ».*

## 2 JOURNALISTES INTERPELLÉS

**Gabriel Ishara**, journaliste à ***l'Agence Congolaise de Presse (ACP)***, direction provinciale de Goma, a été interpellé, le 21 septembre 2018, par un groupe d'éléments de la Police nationale congolaise sur ordre du colonel Alain Alisa Job.

Le journaliste a été appréhendé au moment où il prenait des photos d'une

altercation entre policiers et militants de LUCHA (Lutte pour le Changement), un mouvement pro-démocratie. Ces derniers tentaient de remettre un mémorandum au bureau du gouverneur de province pour exiger, notamment, la libération des militants du mouvement citoyen Filimbi arrêtés en décembre 2017 et le rejet de la machine à voter imposée par les responsables de Ceni.

Embarqué dans une Jeep de la police, Gabriel Ishara a été immédiatement conduit au poste de la police dans l'enclos de la Mairie de Goma. Il a été soumis à un interrogatoire musclé par le colonel Alisa Job. Toutes les images de la manifestation ont été supprimées avant sa libération.

**Ghislain Lukambo**, journaliste à la ***radio la Voix de l'Université Catholique Graben***, station émettant à Butembo (Province du Nord-Kivu), a été séquestré, le mercredi 3 octobre 2018 pendant plus d'une heure, dans l'enceinte d'une parcelle par un groupe de jeunes, dits « parlementaires debout », proches du député national, Crispin Mbindule. Pour ces militants, le journaliste Lukambo a diffusé sur les ondes de son média une information ne cadrant pas avec « la vision » du député Mbindule.

La Radio la Voix de l'Université Catholique Graben a diffusé, le mardi 2 octobre 2018, une information

ayant trait aux rites d'immolation publique d'un coq par le député Crispin Mbindule. Pour montrer sa compassion et sa solidarité envers la population de Beni, victime de plusieurs assassinats, le député a immolé un coq au cours d'une cérémonie publique conformément, a-t-il justifié, aux us et coutumes.

La diffusion de cette information par le journaliste Ghislain Lukambo a été mal appréciée par les jeunes « parlementaires debout ». Ils ont accusé le journaliste d'avoir mené une campagne contre leur leader.

## 9 ENTRAVES À LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

**Austère Malivika** (journaliste correspondant de la ***Voix de l'Amérique et Independent Television Authority « ITV »***) et **Jafar Sabiti** (journaliste correspondant de ***Reuters***), ainsi que **deux journalistes locaux** et des activistes des Droits de l'homme dont ceux de la Monusco (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la RD Congo), ont été interdits, le mardi 28 novembre 2017, par le Colonel Van Kasongo de couvrir les manifestations du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA), lourdement réprimées par les forces de l'ordre.

Les journalistes prenaient en image les manifestants qui se dirigeaient

vers le gouvernorat de province lorsqu'ils ont été approchés par un groupe d'éléments de la police conduits par le colonel Van Kasongo. Ils ont été sommés de cesser de filmer et de quitter les lieux. Pendant qu'ils apprêtaient à partir, le colonel Van Kasongo a instruit un major d'interdire aux journalistes de diffuser les images de la manifestation.

Joint par JED, Austère Mavilika a déclaré : « *Le colonel Van Kasongo excelle dans la répression des journalistes. Il est même prêt à tirer sur un journaliste en plein exercice de sa profession. C'est chaque année qu'il s'attaque aux journalistes. C'est la troisième fois que je suis interpellé par lui. De quel droit peut-il nous interdire de filmer les manifestations publiques et de diffuser les images ? Selon lui, je travaille pour le compte des Américains. Son adjoint s'est même permis de me téléphoner le soir pour me répéter la décision de son chef, à savoir "ne pas diffuser les images" ».*

La **Radio Moto Butembo Beni**, station émettant à Butembo, ville située à 300 km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, a été attaquée par des hommes armés qui ont pillé et emporté ses équipements.

Lors des affrontements entre les Forces Armées de la RDC et un groupe armé « Mai Mai », une logette en planches qui abritait le matériel du relais de la Radio Moto

Butembo Beni a été incendiée au cours de la période allant du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2018, en même temps que d'autres cases construites sur le site de Masereka/Kaviniro en territoire de Lubero. Les hommes armés ont emporté un dipôle et deux panneaux solaires. Seuls un pylône et un cadre de panneau ont été retrouvés dans les décombres.

Cette attaque est la deuxième dont venait d'être victime Radio Moto Butembo Beni. Pour rappel, ses installations ont été occupées pendant plusieurs heures, le samedi 7 octobre 2017, par des militaires des FARDC qui ont saccagé et emporté tout le matériel relais de son signal, composé notamment de batteries, d'un émetteur faisceaux, d'un récepteur, d'un régulateur, de panneaux solaires, etc.

**Alex Mc Dride** (journaliste et photographe de l'**AFP**) et **Philip James Kleinsend** (journaliste de l'agence de presse **Irin**, Genève) ont été expulsés du territoire national congolais, le mercredi 9 mai 2018, par un officier des Forces Armées de la RD Congo. Ils ont été appréhendés au même moment qu'un autre journaliste congolais **Albert Kambale** de l'**AFP** le lundi 7 mai 2018 vers 9 heures, à Nyanzale, une localité du territoire de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo). Il leur a été reproché d'avoir réalisé leurs reportages dans « une zone opérationnelle » sans une

autorisation expresse des responsables militaires congolais.

Tous les trois journalistes ont été conduits à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu où Albert Kambale a été relâché le mardi 8 mai, tandis que les deux autres journalistes ont été contraints de quitter la RDC.

Les journalistes venaient de réaliser une interview avec le responsable du groupe armé dénommé « Nyatura ». Leur interpellation est intervenue juste après le retour à leur hôtel. Peu avant d'être acheminés par convoi militaire vers Goma, les trois journalistes ont été longuement auditionnés autour de leurs reportages réalisés « dans une zone opérationnelle ». Leur matériel de travail, composé notamment d'une caméra, d'un appareil photo, de dictaphones et de téléphones, a été saisi.

Joint le mardi 8 mai 2018 dans la matinée, c'est un colonel des FARDC qui a décroché le téléphone avant de le passer à Albert Kambale. Celui-ci a confirmé leur arrestation : « *Nous sommes à bord d'un véhicule militaire. On nous conduit à Goma, plus précisément à l'état-major opérationnel Sokola 2 ».*

**Martial Bendelo**, journaliste à la **Radiotélévision Victoire Horizon (RTVH)** et correspondant de **Télé 50** à Butembo, a vu son téléphone brusquement arraché, le

samedi 29 septembre 2018, par le député national Crispin Mbindule à la sortie d'un centre de traitement de la maladie Ebola où il s'était rendu pour être vacciné.

Ces derniers mois, le député national siégeant sur les bancs de l'opposition aurait demandé à la population locale de ne pas se faire vacciner contre Ebola. Cette maladie, aurait-il confié à ses électeurs, n'existe pas dans sa circonscription électorale. Le gouvernement chercherait plutôt à distraire la population à travers l'opération de la vaccination !

Le samedi 29 septembre, Martial Bendelo a été informé que le député recevait son vaccin après avoir transporté, le même jour dans son véhicule, vers le centre de traitement d'Ebola, une femme vraisemblablement atteinte par le virus. Sur le lieu, Martial Bendelo a rencontré le député qui lui a interdit de prendre des images. Le journaliste s'est plié à l'ordre du député. Mais, voulant à tout prix illustrer son texte, il a sorti son téléphone pour filmer le centre de traitement d'Ebola. Pendant ce temps, le député accompagné de ses gardes du corps a menacé le journaliste, allant jusqu'à confisquer son téléphone.

Conduit au parquet de Butembo, le journaliste a été entendu sur procès-verbal en reconnaissant avoir filmé le centre de traitement d'Ebola pour illustrer un texte qu'il a diffusé via les réseaux sociaux. Le député Mbindule a été

contraint de restituer le téléphone du journaliste dans la soirée non sans avoir fait visualiser toutes les images du téléphone et constaté l'absence de ses propres images et celles d'autres personnes qui recevaient le vaccin.

Interrogé par JED, Martial Bendelo a déclaré qu'il est connu de tous que le député national était en contact avec une femme admise dans le centre de traitement d'Ebola et qu'il se fait vacciner contre cette maladie. « Tous les médias de Butembo ont parlé de ce geste encourageant d'un élu du peuple. C'est un leader d'opinion à Butembo. À travers l'acte qu'il venait de poser, la population locale ne douterait plus de l'importance du vaccin. Je ne peux jamais filmer le député Mbindule sans son consentement, ni celui de ses proches ».

## I JOURNALISTE MENACÉ

**Kennedy Wema**, directeur de la **Radio Soleil**, station émettant à Butembo (Est de la RD Congo), et correspondant de Reporters Sans Frontières (RSF) à Butembo, a reçu dans sa boîte e-mail, le mardi 8 mai 2018, un message de menace de mort émis par « Cobra 2 Mission » à partir de l'adresse mail : « kinkivu2000@outlook.fr ».

Le journaliste a été menacé en ces termes : « Nous te suivons depuis ton retour du Burkina Faso en décembre 2014. Dès que tu es parti là-bas au

lendemain de la révolution, tu es devenu un homme à suivre. Bon, mais je suis de passage dans ta ville. J'ai fait un tour à ta radio, bien sûr discrètement... Je t'ai vu mais tu ne sauras pas qui je suis(...) Mais mon cher ami, ce travail que tu fais pour saper l'honneur de ton pays en accusant le pouvoir, notre pouvoir, de violer les droits de l'homme et même surtout des journalistes, ça t'aide à gagner quoi ? Ta vie ? Je ne pense pas. Je te donne un conseil : viens nous rejoindre, défendons ensemble notre pays. Si tu veux, je peux te donner une piste et tu seras bien accueilli. Envoie-moi ton contact WhatsApp, car le numéro Airtel n'est pas sur WhatsApp. (...) Tu y gagneras beaucoup. D'ailleurs tes blancs-là, qu'est-ce qu'ils te donnent vraiment ? Tu sais que si nous voulons, nous pouvons te causer du tort et même t'obliger à quitter le pays. (...) Je te dis que nous te suivons. (...) On connaît tous tes mouvements. Mais MOI je trouve qu'au lieu de te faire du mal puisque aussi tu fais du mal à notre pouvoir, mieux vaut t'inviter à nous rejoindre pour l'intérêt du pays, notre pouvoir, pour ton pays le Congo de Lumumba. Réfléchis bien avant d'agir : Tu peux envoyer ce message à tes amis blancs de Belgique, de France ou d'Amérique. Tu peux aussi le diffuser mais cela ne va rien changer. Réfléchis entre ton pays et ceux qui ne l'aiment pas, ces occidentaux pour qui tu travailles. Demande à Tchivis Tchivwadi de JED... On lui a fait la même proposition il y a peu, il a refusé... On lui a fait un avertissement même s'il avait



échappé... Je sais que tu le sais... Donc à toi de choisir ».

## MANIEMA (1)

### I ENTRAVE À LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

La **Radiotélévision Kindu Maniema (RTKM)**, station émettant à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema (Est de la RD Congo), a été attaquée, dans la nuit du mercredi 6 décembre 2017, par un groupe de policiers qui ont tout saccagé, emporté tout le matériel de diffusion et procédé à l'arrestation de toutes les personnes trouvées sur place, y compris des journalistes.

Cette attaque, conduite par un Colonel de la police, a eu lieu au moment où cette radio était en train de diffuser une émission à téléphone ouvert intitulée « Parole au peuple ». Dans l'une des interventions, un auditeur a accusé le Vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, Emmanuel Shadary, d'avoir perçu des pots de vin de la part du gouverneur de la province du Maniema, Tutu Salumu, rappelé à Kinshasa après sa destitution par l'Assemblée provinciale.

L'animateur de cette émission a aussitôt contredit l'auditeur en démentant ses déclarations. Mais le Vice-premier ministre Emmanuel Shadary a accusé la RTKM et son propriétaire, le Sénateur Aubin Ngongo Luwowo, d'avoir monté cette émission pour le « salir ».

Contacté par JED, M. Ngongo Luwowo a déclaré : « C'est le Vice-premier ministre lui-même qui m'a appelé tard dans la nuit pour se plaindre, et il a dit qu'il allait envoyer des policiers et des agents de l'ANR pour se venger. Et c'est ce qu'il a fait, bien que je l'en aie dissuadé ».

JED a également, et à maintes reprises, cherché à joindre le Vice-premier ministre, mais en vain.

## HAUT-KATANGA (4)

### 4 JOURNALISTES INTERPELLÉS

**Christian Mukuna** (*Journal Le Détective*), **Simon Kwete** (*Le Royal*) et **Louis Diongo** (*Nouveau Médiateur*), journalistes œuvrant à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga (Sud-est de la RD Congo), ont été interpellés, le mercredi 23 mai 2018, dans les installations du Ministère provincial de l'Intérieur.

Les trois journalistes s'étaient rendus au Commissariat Général de l'Énergie Atomique (CGÉA) pour « vérifier » une information relative à la coloration politique du responsable de cette structure, lorsqu'ils ont été embarqués de force dans une jeep de la police. Ils ont, par la suite, été conduits au Ministère provincial de l'Intérieur où ils ont été détenus dans un cachot

pendant plus ou moins six heures.

Ils ont obtenu la libération grâce à l'intervention personnelle du Ministre provincial de l'Intérieur, M. Bobo Malulu Kalungwe, qui, par hasard, a visité les différents lieux d'incarcération se trouvant dans l'enclos de son ministère.

**Fiston Mahamba**, journaliste au média en ligne « **Politico.cd** » et à l'agence de presse **Reuters**, basé à Goma, a été interpellé, le dimanche 16 septembre 2018, successivement au camp militaire de la garde présidentielle de Kamanyola et au commissariat de la police de Lubumbashi (Haut-Katanga) où il a passé la nuit.

Profitant de son passage à Lubumbashi après un séjour à Kolwezi (Province du Lualaba) où il a couvert la Conférence minière de la RDC, le journaliste a été chargé par sa rédaction (Agence Reuters) de mener des investigations sur l'exportation de minerais non déclarée en Afrique et plus particulièrement en RDC.

Sur place à Lubumbashi, Mahamba a décidé d'aller solliciter une interview à Mme Elysée Tshibalonza, opérant dans le secteur minier, citée dans le Rapport du groupe d'experts de l'ONU en 2017. Arrivé au domicile de cette dame, Fiston Mahamba a décliné son identité de journaliste en exhibant, notamment, sa carte de presse ainsi que son passeport dans lequel se

détachaient les visas du Rwanda, de l'Ouganda et du Sénégal.

Furieuse, la dame a déclaré : « *Tu es un espion. Tu es passé voir les détails de cette résidence du général pour aider votre équipe à bien monter son crime. Ce garçon est connecté à un vaste réseau. Il faut qu'on le torture pour que l'on sache qui est son chef et qui l'a envoyé* ». Elysée Tshibalonza a intimé l'ordre à son garde du corps de verrouiller le portail. C'est alors qu'elle a alerté la police et le service de renseignements, leur disant qu'elle venait d'appréhender un suspect dans sa résidence.

Le journaliste a été embarqué dans un véhicule et conduit, par cette dame, au camp militaire de la garde présidentielle de Kamanyola. Là, Elysée Tshibalonza s'est présentée comme étant l'épouse d'un général et qu'elle venait de mettre la main sur un individu qui insultait le chef de l'État. Interrogé par un officier de la garde républicaine, le journaliste lui a montré l'e-mail de la rédaction ainsi que le passage indexant Elysée Tshibalonza dans le Rapport du groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, publié en 2017.

L'officier a demandé à la femme si elle opérait dans le secteur minier. « Affirmatif ! », a-t-elle répondu, tout en ajoutant que cela faisait 20 ans qu'elle voyage entre la RDC et Dubaï sans avoir jamais eu de problème.

Se sentant incompetent de gérer ce dossier civil, l'officier a ordonné le transfert du journaliste au commissariat de la police criminelle. À la police, le journaliste a signé un bulletin de détention pour violation de domicile. Il a été libéré, le lundi 17 septembre 2018, grâce à l'intervention de l'avocat local de JED et du président local de l'UNPC moyennant une caution de 100 dollars américains.

## KONGO CENTRAL (1)

### I ENTRAVE À LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Les installations de la **Radiotélévision Boma (RTB)** ont été prises d'assaut, le mardi 19 juin 2018 vers 3 heures du matin, par un groupe d'hommes non autrement identifiés. Ils ont forcé et cassé les entrées pour s'introduire dans les locaux de la télévision où ils ont emporté tout le matériel de production y compris les CD, les flashs discs, les documents administratifs, etc.

Coïncidence ou non, cette attaque est intervenue le même jour où la Directrice des programmes de la RTB devait répondre à une convocation du parquet de Boma. Nana Mbungu a été citée à comparaître devant le parquet le 19 juin à 9 heures à la suite d'une plainte déposée contre elle par un architecte et impliquant un proche du gouverneur de province dans

le dossier de construction d'un stade à Boma.

Dans une interview diffusée par la RTB, un proche collaborateur du gouverneur de province aurait qualifié l'architecte d'incompétent et de non professionnel.

Contactée par JED, Nana Mbungu, directrice des programmes de la RTB, a déclaré : « *Je ne sais pas si l'attaque dont a été victime notre chaîne de télévision est liée à cette affaire judiciaire. Notre technicien qui assurait la permanence a été interpellé pour raison d'enquête avant d'être libéré.* ».

## TSHOPO (2)

### I JOURNALISTE AGRESSÉ

**Aristide Boyela**, journaliste à la station provinciale de la **Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC)**, émettant à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, a été agressé au moment où il revenait de sa rédaction, le lundi 3 septembre 2018, par deux hommes en tenue civile, non autrement identifiés, au quartier Plateau Boyoma, commune de Makiso.

Ses assaillants lui reprochaient d'avoir reçu, au cours du journal parlé du même jour, M. Jean-Louis Alafu, maire de la ville de Kisangani, qui encourageait les parents à envoyer leurs enfants à l'école, démentant ainsi la rumeur appelant à la tenue d'une marche pacifique



que des mouvements citoyens comptaient organiser dans la ville de Kisangani pour exprimer leur désapprobation sur l'utilisation de la « machine à voter ».

Le journaliste s'en était tiré avec des blessures au dos et il a eu la vie sauve grâce à un passant qui a tenté d'identifier les assaillants à l'aide d'une lampe torche.

## I JOURNALISTE MENACÉ

**Sébastien Mulamba**, directeur de « *Kisangani News* », un journal paraissant à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, a été menacé et agressé, le dimanche 30 septembre 2018 vers 22 heures, par le député provincial Bernard Salumu Mangila.

Accompagné de son ami, le journaliste se dirigeait vers l'arrêt de bus au moment où le député provincial, à bord de sa jeep, leur a barré la route. Descendant du véhicule, le député s'était attaqué au journaliste en ces termes avant de le gifler : « *J'avais beaucoup d'estime envers toi. Aujourd'hui, je veux te tuer. Je suis un lion qui n'a peur de personne. Continue à publier de fausses nouvelles dans ton journal...* ». Remontant dans sa jeep, Bernard Salumu a promis de régler ses comptes

au journaliste dans peu de temps.

Cette agression est consécutive à la publication par le journaliste, quatre jours avant, d'un article intitulé : « *Rentrée parlementaire : le député Salumu rentrera en prison ou pas ?* ». Dans cet article, Sébastien Mulamba a révélé que le député provincial était déjà condamné par la justice congolaise à 5 ans de prison pour « viol sur mineur ».

## MONGALA (4)

### 4 ENTRAVES À LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

**Radio Liberté Lisala** et **Radio Mwana Mboka (Rammbo)**, propriété respectivement de Jean-Pierre Bemba et de Crispin Bungdu, émettant à Lisala, chef-lieu de la province de Mongala (Nord-ouest de la RD Congo), ont été assiégées, le mardi 9 octobre 2018 vers 12 heures (heure locale), par un groupe d'éléments de la police, agissant sous les ordres du maire de la ville, M. Bruce Bika Malambo. Toutes les émissions ont été brusquement interrompues et les portes des installations scellées. Le maire accuse ces deux médias d'avoir diffusé, le samedi 6 octobre 2018, une interview du Président de

l'Assemblée provinciale de la Mongala demandant à la population locale de ne plus payer des taxes. Revenant d'une mission officielle à Kinshasa, le Président de l'Assemblée provinciale réagissait à la tentative de la mise à l'écart du gouverneur de la province par un groupe de députés provinciaux pour « mégestion et détournements de fonds publics ».

Le 17 septembre 2018, le ministre provincial de l'Intérieur, Jean Makaka, a verbalement ordonné la suspension des émissions interactives dénommées « **Allo ! Mwana Mboka** (Traduction : Allo, fils du pays) » et « **Allo ! Mwana Mboka tokei wapi** (Traduction : Allo, où allons-nous, fils du pays ?) », diffusées par ces deux stations de radio, proches de l'opposition.

Contacté par JED, Yannick Makambo, directeur de la Radio Rammbo, a déclaré que le Président de l'Assemblée provinciale de la Mongala a accordé une interview à tous les cinq médias basés à Lisala. « *Cette interview a donc été diffusée dans tous les médias, mais seules la Radio Liberté et Rammbo sont fermées par le maire de la ville. Est-ce parce que les deux promoteurs sont membres de l'opposition ?* », s'est interrogé Yannick Makambo.

# LE DROIT A L'INFORMATION...



**L'Accès  
C'est Maintenant!**

**Tous Ensemble**

Pour la Loi d'Accès à l'Information



## Chapitre VI

# LES PRÉDATEURS ONT LE VENT EN POUPE

**Menaces, agressions, arrestations, censure, impunité, ...**

En RD Congo, la liberté de la presse, corollaire de la liberté d'expression et d'opinion, est reconnue, garantie et bien codifiée dans la Constitution. Une loi particulière dite Loi du 22 juin 1996, en fixe même les modalités d'exercice. Sans oublier les instruments internationaux tels que l'Article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions et ses idées ». La liberté de l'information est donc un droit fondamental de l'homme.

En réalité, cette liberté proclamée demeure un leurre et un trompe-l'œil dans la République « très ... très démocratique du Congo », comme en témoigne le calvaire au quotidien des journalistes et des médias congolais.

Dans les rapports publiés par JED, on ne compte pas le nombre de cas de menaces, d'agressions, d'arrestations et même d'assassinats des journalistes. À côté des violences physiques, il y a des cas de censure, des médias réduits au silence, la coupure d'internet, le blocage des réseaux

sociaux, le brouillage des signaux des médias, comme RFI et Radio Okapi.

Tous ces « incidents », mis à côté les uns des autres et qui sont le fait des apparatchiks du pouvoir, ne sont pas des cas isolés, encore moins des bavures policières. Ils font partie d'un système de répression planifiée dans le but de faire taire ou faire disparaître tous ceux qui « dérangent », parce qu'ils ne pensent pas la même chose que les caciques du régime.

Il n'en faut pas plus pour justifier la position honteuse de la RDC, qui occupe la 154<sup>ème</sup> place sur 180 pays, au Classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières.

Pour cette organisation reconnue mondialement et ayant voix consultative aux Nations Unies, la RDC est le pays d'Afrique où l'on enregistre le plus grand nombre d'attaques contre les médias.

Ci-dessous, quelques-unes de ces attaques qui illustrent bien une liberté de la presse « made in Congo ».

### **Butembo : Filmer un « Honorable » atteint d'Ebola peut coûter cher à un journaliste**

Cela se passe à Butembo, deuxième ville de la province du Nord-Kivu, à l'est de la RDC. Là-bas, il ne fait pas bon de prendre les photos des « Leurs Excellences » ou des « Honorables », surtout quand ils se trouvent dans une situation délicate. Un journaliste en a fait les frais.

Son nom : **Martial Bendelo**, de la **Radiotélévision Victoire Horizon (RTVH)** et correspondant de **Télé 50**. Samedi 29 septembre 2018, il s'est vu brutalement dépouillé de son téléphone portable par les hommes du député national Crispin Mbindule et conduit directement au Parquet.

L'Honorable député était convaincu que Martial l'avait filmé au moment où il se trouvait dans un centre de vaccination contre la maladie à virus Ebola. Entendu sur procès-verbal, le journaliste s'est défendu en disant que bien avant l'incident, un gentlemen's agreement avait déjà été trouvé entre les deux personnes. Lui, le journaliste, aurait promis sur insistance de l'Honorable de ne pas le prendre en images pendant qu'il se ferait vacciner contre Ebola.

Si le deal était ainsi convenu, pourquoi alors le député s'est-il fâché contre le journaliste ? Le procès-verbal nous livre la réponse qui, à tous points de vue, ressemble à une comédie.

On apprend que le journaliste, peu après avoir quitté le député, a filmé ... uniquement le centre de traitement d'Ebola pour illustrer son article à diffuser dans les réseaux sociaux.

Après vérification du contenu du téléphone, le parquet a conclu qu'il n'y avait aucune photo ni du député ni des autres personnes venues se faire vacciner. Conséquence : le député n'a pas hésité de restituer le téléphone au journaliste.

Les observateurs regrettent que le député, leader d'opinion à Butembo comme le soutient le journaliste, aurait contribué à la campagne de la vaccination contre Ebola s'il avait accepté d'assurer une large diffusion de son image dans les médias locaux. Dommage !

### **Kinshasa : Licenciements sans préavis à la grande tour de la RTNC**

Trois agents dont un journaliste, un caméraman et un monteur ont été « virés », chassés comme des malpropres de la radiotélévision nationale, après plusieurs années de bons et loyaux services. Leur tort, avoir tenté de faire diffuser « frauduleusement » au journal télévisé de 20 heures, du 22 août 2018, des sons et des images pas du tout tendres avec le régime.

La sanction ne s'est pas fait attendre : **Syande Emaka** (caméraman), **Marie Lelo** (journaliste) et **Benjamin Okakesema** (monteur) sont quasiment « excommuniés de l'Eglise au milieu du village ».

Ce que l'on sait maintenant est que la triple révocation a été décidée suite à la couverture de la conférence de presse d'Elie Kapend, président du « **Front de Libération Nationale du Congo** » (FNLC). L'opposant avait lancé un ultimatum de cinq jours au président Joseph Kabila, l'exhortant à quitter le pouvoir, pour que lui-même conduise une transition politique avant les élections du 23 décembre 2018.

Pour leur défense, Syande Emaka et compagnons d'infortune ont reconnu qu'ils avaient été invités à couvrir une manifestation au siège du FLNC, dans la périphérie de Kinshasa. Mais ils n'étaient pas les seuls invités. Plusieurs autres journalistes et médias de Kinshasa, voire des correspondants de la presse étrangère, étaient là.

Ils ont couvert et diffusé leur reportage. Mais l'histoire ne dit pas sous quel angle ils traité leurs informations. Ce qui demeure certain et qui inquiète les observateurs, c'est que cette révocation peut être le prélude à la confiscation des médias publics au profit du seul camp du pouvoir, alors que la campagne électorale s'annonce.

### **Kinshasa : La « Loi Mutinga » portée disparue !**

L'Honorable sénateur Modeste Mutinga, auteur et initiateur d'une loi sur la communication audiovisuelle, n'en revient pas et n'en peut plus. Lundi 13 août 2018, il a décidé de briser le silence et de se plaindre publiquement devant la presse.

En effet, contrairement à la presse écrite, la radio et la télévision ne sont pas régies par une loi spécifique. Pour combler cette lacune, Modeste Mutinga a initié une proposition de loi « *portant principes fondamentaux applicables à la communication audiovisuelle* ». Celle-ci a été formellement adoptée par les deux chambres du Parlement – Sénat et Assemblée nationale –

avant d'être officiellement transmise au Président de la République pour promulgation, le 11 juin 2011, par les présidents de deux chambres.

Huit ans après, cette proposition de loi moisit dans les tiroirs de la Présidence de la République et pourtant la Constitution prévoit, en son article 136, que « *dans un délai de 15 jours de la transmission, le Président de la République peut demander à l'Assemblée nationale ou au Sénat une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée* ».

Le sénateur Mutinga a donc appelé à la bonne diligence du Cabinet du Président de la République pour faciliter la promulgation de cette Loi et, surtout, sa publication au *Journal officiel*. Dans le cas contraire, il a menacé de saisir le Conseil d'État, comme l'y oblige la Constitution, pour obtenir gain de cause. Affaire à suivre.

## **Bukavu : Deux journalistes en cavale pour échapper à la mort**

**Gaël Mpoyo**, correspondant d'Africanews à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, et son caméraman, Franck Zongwe, tous deux réalisateurs d'un film documentaire intitulé « **Mbobero : la raison du plus fort est toujours la meilleure** », n'ont plus fait signe de vie. Eux et leurs familles ont abandonné leur domicile depuis le 6 juillet 2018, craignant des représailles après la projection à Bukavu dudit documentaire.

Dans ce documentaire, le journaliste a interviewé plusieurs habitants de la localité Mbobero, soumis à un déguerpissement forcé hors d'une concession qui appartiendrait au président Joseph Kabila. Leurs habitations ont été démolies.

Après la diffusion de la vidéo, Gaël Mpoyo a reçu un appel du gouverneur de la province du Sud-Kivu, Jean-Claude Nyamugabo, lui demandant avec insistance de ne pas s'exposer en diffusant le documentaire.

Un individu non autrement identifié lui a envoyé, le mercredi 11 juillet 2018, un SMS menaçant : « *Petit, cesse de jouer avec le feu. Tu as profité de notre silence en postant ta vidéo sur YouTube. Arrête de t'en prendre à Raïs (NDLR : Président Joseph Kabila). Nous te donnons 24 heures pour retirer cet élément de Youtube si tu as besoin de vivre. Nous savons où tu te caches et suivons de près tous tes mouvements* ».

Gaël Mpoyo a-t-il raison de s'éclipser, lui et sa famille ? Quel avenir professionnel lui promet le pays dans un environnement teinté de menaces à l'intégrité physique ?

## **Kinshasa : Les médias en ligne dans le collimateur du ministre**

Jeudi 21 juin 2018, des organisations professionnelles des médias en charge de la régulation et de l'autorégulation, ainsi que des juristes, se sont réunis à l'initiative de Journaliste en danger (JED). À l'ordre du jour : examen de l'arrêté signé par le ministre de la Communication et des Médias portant réglementation et exploitation des médias en ligne.

Le sentiment qui a dominé le débat est la vive préoccupation des participants sur les conséquences de l'arrêté ministériel, qui préconise comme préalable à leur fonctionnement l'ouverture « *au Ministère de la Communication et des Médias d'un registre de déclaration préalable à l'exploitation des médias en ligne* ». Un arrêté qui, en outre, accorde aux médias en ligne existants un délai de 30 jours pour se conformer à ses prescrits.

Réaction de Tshivis Tshivuadi, Secrétaire général de JED : « *S'il est appliqué tel quel, dans sa lettre et dans son esprit, cet arrêté aura pour effet d'étouffer les médias en ligne et restreindre* ».



*d'avantage des espaces de liberté et d'expression alors que nous nous approchons des échéances politiques majeures, avec des élections annoncées ».*

Bien sûr que l'institution d'une « autorisation préalable » à tout fonctionnement d'un média en ligne constitue un recul inquiétant par rapport aux avancées de la loi en vigueur, laquelle instaure un régime d'une « simple déclaration » auprès de l'instance de régulation des médias, à savoir le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

La raison est suffisante pour que, dans un dialogue constructif, la table ronde ait sollicité un moratoire avant d'appliquer l'arrêté signé le 14 juin 2018. Ce temps sera mis à profit pour proposer des amendements à l'arrêté controversé.

### **Boma : La principale radiotélévision réduite au silence ... et son personnel contraint au chômage**

SOS à Boma ! Qui ont attaqué la Radiotélévision Boma (RTB) dans la province du Kongo Central et emporté tout le matériel de production et de diffusion ainsi que des documents administratifs et sonores ? Les faits ont été commis le mardi 19 juin 2018 vers 3 heures du matin, par un groupe d'individus non autrement identifiés.

Est-ce une coïncidence ? L'attaque est survenue le même jour où la directrice des programmes de la RTB devait répondre à une convocation du parquet de Boma. Nana Mbunga a, en effet, été citée à comparaître le 19 juin à 9 heures à la suite d'une plainte déposée par un architecte et impliquant un proche du gouverneur de province dans le dossier de construction d'un stade à Boma.

Dans une interview diffusée par la RTB, ce collaborateur du gouverneur aurait qualifié l'architecte d'incompétent et de manquer de professionnalisme. Il reste entendu que les autorités administratives et judiciaires de Boma rendent rapidement publiques les résultats de l'enquête annoncée. En attendant, ce sont des dizaines de personnes, employés de ce média, qui sont contraints au chômage, et leurs familles soumises à l'errance.

### **Katanga : Décrispation politique ne rime pas avec médias de l'opposition**

L'Accord politique de la « Saint Sylvestre » exigeait pourtant la réouverture des médias dits de l'opposition fermés à Lubumbashi (province du Katanga) depuis environ cinq ans. Près d'une année après et à un mois du lancement de la campagne électorale, le constat est qu'aucun de ces médias n'a été rouvert.

C'est le cas de la **Radiotélévision Lubumbashi JUA (RTLJ)**, une chaîne appartenant à M. Jean-Claude Muyambo, interdite de fonctionnement depuis le lundi 24 novembre 2014 pour « *non-respect des dispositions légales de diffusion des entreprises privées du secteur audiovisuel, incitation à la haine et à l'insurrection (...)* ».

C'est le cas également de deux autres chaînes émettant à Lubumbashi et propriété de M. Moïse Katumbi, ancien gouverneur de l'ex-province du Katanga passé dans l'opposition. **Nyota TV** et **Radiotélévision Mapendo** sont fermées depuis le jeudi 28 janvier 2016, par le ministre provincial de la Communication, sur ordre du ministre national de la Communication et des Médias. Prétexte avancé : « *non-paiement de la redevance annuelle audiovisuelle* ».

C'est le cas, enfin, de la radiotélévision « **La Voix du Katanga** », propriété de M. Gabriel Kyungu wa Kumwanza, surnommé « Baba wa Katanga » (NDLR, Grand notable du Katanga), et

aussi ancien président de l'Assemblée provinciale qui est passé, depuis, dans l'opposition au régime du président J. Kabila, comme Moïse Katumbi et Jean-Claude Muyambo. Officiellement, La Voix du Katanga a été fermée le vendredi 11 mars 2016, pour « *non-paiement de la redevance annuelle* » et qu'elle fonctionnait « *sans permis d'exploitation* ».

Dans chacun des cas, les accusations gouvernementales ont été réfutées par les responsables de ces médias. On rappelle néanmoins que, dans sa conférence de presse du 2 janvier 2017, le ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende, avait officiellement annoncé que « *tous les médias dits de l'opposition fermés seront ouverts d'ici à deux semaines* », dans le cadre de la décrispation de la situation politique.

Sur le terrain, l'ouverture a été sélective ; la décrispation politique, un trompe-l'œil et les radiotélévisions des opposants au Katanga toujours réduites au silence. Pendant ce temps, la radiotélévision nationale demeure la chasse gardée de la majorité au pouvoir.

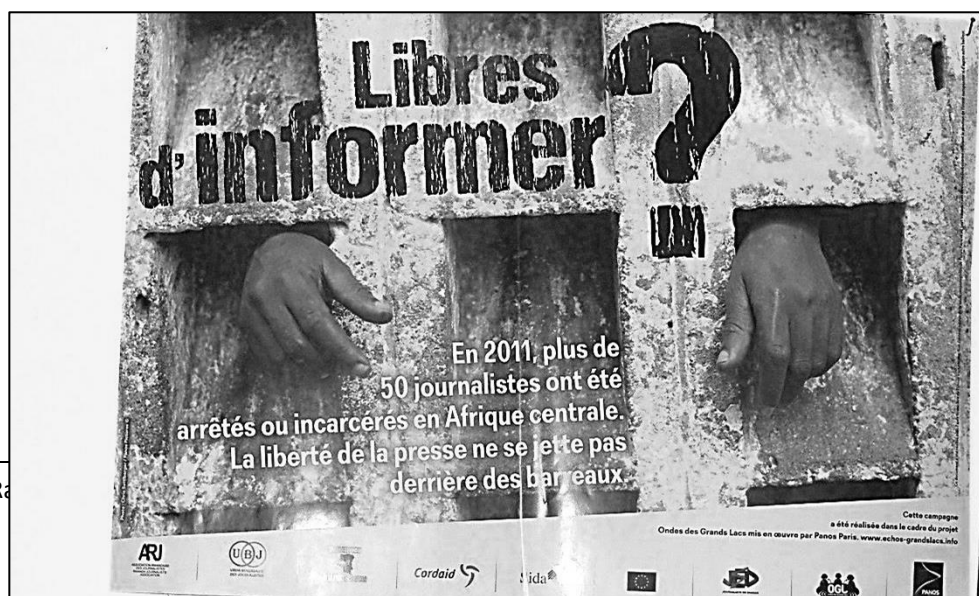
## Kinshasa : La disparition d'un diamant fait une victime dans la presse

Une interview qui ne dure que quelques minutes. Un diamant de 35 carats au cœur de l'affaire. Un gouverneur de province qui se défend. Dix jours d'embastillement pour le journaliste. Voilà, en quatre séquences, l'histoire d'**Eliezer Ntambwe**, journaliste présentateur du magazine « **Tokomi wapi** » (*Où sommes-nous arrivés?*), diffusé sur plusieurs chaînes de télévision émettant à Kinshasa.

Tout a commencé par les révélations d'un mystérieux individu au cours d'une interview réalisée par le journaliste. Le quidam, qui serait mort à son retour au Sankuru, avait affirmé que son diamant de 35 carats lui aurait été extorqué par Alphonse Ngoyi Kasanji, gouverneur de la province du Kasaï Oriental. Colère dans le camp du gouverneur et plainte contre le journaliste au Parquet général de Kinshasa.

Arrêté dans son bureau vers 9h par deux agents du Parquet, Eliezer Ntambwe comparaît, le lundi 2 avril 2018 dans la soirée, pour « imputations dommageables ». Jeudi 5 avril 2018, il est transféré à la prison centrale de Makala.

Par solidarité, les organisations professionnelles se mettent en branle. Le journaliste est libéré le mercredi 11 avril dans la soirée, le gouverneur ayant retiré sa plainte à la suite de la démarche menée auprès de lui par le président de l'Union nationale de la presse du Congo  
Déclaration de (UNPC). Affaire et diamant classés sans suite !



## **Document**

# **DÉCLARATION DE CARTHAGE, 3 mai 2012**

**Nous, participants à la Conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisée par l'UNESCO, à Tunis, Tunisie, du 3 au 5 mai 2012 :**

Réunis au berceau du Printemps arabe et considérant que la liberté d'opinion et d'expression est essentielle pour des sociétés ouvertes, libres et démocratiques ;

Rappelant l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » ;

Rendant hommage aux journalistes, aux professionnels des médias et aux producteurs des médias sociaux qui contribuent à la liberté des médias par le biais d'un journalisme d'intérêt public, souvent au péril de leur vie et de leur sécurité ;

Reconnaissant que la liberté d'expression sur toutes les plateformes médiatiques, en ligne et hors ligne, permet la libre circulation de l'information, par le mot et l'image, comme le stipule la constitution de l'UNESCO ;

Constatant la manière dont les médias sociaux, conjugués avec les autres médias, peuvent aider à l'avènement d'une liberté d'expression et d'une mutation démocratique sans précédent ;

Convaincus que la conjugaison de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, de l'accès à l'information et de la connexion internet est au cœur de la démocratie contemporaine, du développement et de la croissance économique durable ;

Soulignant l'importance de l'éthique pour le journalisme, exercé par les professionnels des médias et par les journalistes citoyens, comme moyen clé de dévoiler les contrevérités, promouvoir les droits de l'Homme, combattre l'intolérance, révéler les cas de corruption et contrer l'autoritarisme ;

Prenant note du Rapport du Conseil des droits de l'Homme de 2011, publié par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté d'expression, et relatif à l'accès à l'internet et au droit de tous les individus à la liberté d'expression, y compris par le biais de l'internet (A/HRC/17/27) ;

Reconnaissant les principes et les recommandations des déclarations des Journées mondiales pour la liberté de la presse antérieures, et en particulier la Déclaration de Washington sur les médias du 21ème siècle : nouvelles frontières, nouvelles barrières et la

Déclaration de Maputo sur la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'autonomisation des peuples ;

Se félicitant du Plan d'action inter-organisations des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, soutenu par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le 13 avril 2012, visant à créer un environnement libre et sûr pour les journalistes et les professionnels des médias, dans les situations de conflits et de non-conflits ;

Comprenant que la Journée mondiale de la liberté de la presse 2012 a lieu à un moment historique où il est important de consolider la culture, les lois et les pratiques journalistiques essentielles à la protection des libertés chèrement acquises.

### **Appelons tous les partenaires à :**

Créer et renforcer un environnement favorable aux médias libres, indépendants et pluralistes, y compris dans les pays en transition vers la démocratie ;

Veiller à ce que le système médiatique dans son ensemble réponde aux besoins de la société en reflétant la diversité de ses opinions politiques, de ses cultures, de ses langues et de ses croyances ;

Encourager les institutions de financement et de développement et les autres partenaires à prendre en compte la liberté de la presse dans le développement de leurs politiques et de leurs programmes ;

Créer un environnement libre et sûr pour que les journalistes, les professionnels des médias et les producteurs de médias sociaux produisent de l'information par le biais des médias traditionnels et des nouveaux médias, et soutenir la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

Soutenir les initiatives visant à promouvoir la bonne gouvernance des médias et les normes professionnelles en matière de journalisme, ainsi que des pratiques éthiques volontaires, incluant le journalisme citoyen ;

Promouvoir les contenus générés par les utilisateurs et la participation citoyenne dans les médias, mettant en pratique les lignes directrices de l'UNESCO dans ce domaine ;

Permettre aux femmes et aux jeunes de participer à la communication de masse ;

Promouvoir l'accès à l'internet et encourager la formation aux médias et à l'information dans le but d'autonomiser les citoyens et de leur permettre de rechercher, évaluer, utiliser et créer l'information pour participer aux décisions concernant leur contexte économique, social et culturel ;

Encourager davantage une vaste célébration annuelle de la *Journée mondiale de la liberté de la presse* (le 3 mai), ainsi que de la *Journée du droit de savoir* (28 septembre) et de la *Journée d'action contre l'impunité* (23 novembre).

Appelons les Etats membres de l'UNESCO à :

Réaffirmer et mettre en œuvre leurs engagements envers les normes internationales en matière de liberté de la presse, y compris l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et reconnaître l'importance de ce droit en ce qui

concerne la participation des citoyens à tous types de médias, au développement de leurs sociétés, et particulièrement à leur transformation en sociétés démocratiques ;

Développer et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir le pluralisme des médias et empêcher une concentration excessive de la propriété des médias, tout en soutenant un accès équitable aux moyens de communication et la réduction de la fracture numérique ;

Garantir légalement l'indépendance des organes de régulation médiatiques et leur rôle dans la promotion de la diversité des médias, et s'assurer que les nominations dans et par ces organismes soient transparentes et fondées exclusivement sur des critères de compétence ;

Promouvoir un paysage médiatique divers qui reconnaisse la contribution spécifique à la démocratie des trois niveaux de diffuseurs : service public, communautaire et commercial ;

Transformer les médias d'Etats et gouvernementaux en médias de service public et garantir leur entière indépendance, y compris en inscrivant ce principe dans les constitutions des sociétés en période de transition démocratique ;

S'assurer que l'aide de l'état aux médias et les annonces publiques soient accordées par le moyen d'un processus transparent et responsable et ne soient pas utilisées comme moyen de récompenser ou punir les médias pour des raisons politiques ;

Promulguer et à mettre en œuvre des lois sur la liberté d'accès à l'information, fournir les ressources appropriées pour permettre l'accès de tous à l'information gouvernementale et renforcer ainsi la transparence et la responsabilité des institutions publiques et celles des institutions qui remplissent des fonctions publiques ou utilisent des fonds et des ressources publiques ;

Abroger les lois criminalisant la diffamation et les lois déraisonnables sur les secrets d'Etat ;

Assurer des enquêtes judiciaires approfondies et indépendantes dans les cas de violence et de meurtres commis à l'encontre de journalistes et en informer la Directrice générale de l'UNESCO, conformément à la décision, prise en 2012, du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

Former les forces de sécurité à interagir positivement avec les professionnels des médias, particulièrement lors de manifestations et de protestations civiques pacifiques.

Appelons les associations professionnelles, les institutions de médias, l'industrie et les praticiens de médias sociaux à :

Assurer la diffusion d'informations de qualité, indépendantes et pluralistes en respectant les meilleures normes professionnelles et déontologiques et éviter toute influence fâcheuse des acteurs économiques, politiques et autres ;

Promouvoir l'établissement de mécanismes de transparence, de bonne gouvernance et de responsabilité au sein des médias, particulièrement concernant la propriété des médias et les intérêts politiques et financiers ;

Faciliter, au sein des professionnels des médias et des praticiens des médias sociaux, une culture d'autorégulation volontaire et crédible afin de renforcer la confiance du public dans les médias et le journalisme, y compris les médias sociaux ;

Encourager la société civile à soutenir et contrôler l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias ainsi que la transparence des institutions officielles et la mise en œuvre de politiques gouvernementale ayant un impact sur la liberté d'expression.

#### **Appelons l'UNESCO à :**

Assurer une large diffusion de la présente Déclaration auprès des Etats membres, des organisations régionales et internationales, des associations professionnelles, des médias et des ONG actives dans le domaine des médias ;

Continuer à combattre l'impunité, particulièrement en mettant en œuvre le Plan d'action inter-organisations des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

Continuer à demander aux Etats membres à rendre public l'état d'avancement de l'investigation sur les cas de violence commis à l'encontre des professionnels des médias et d'autres personnes contribuant à un journalisme servant l'intérêt public et d'assurer la transparence de l'établissement des rapports ;

Coordonner le dialogue entre les Etats membres et d'autres partenaires clés sur les implications, en matière de droits de l'Homme, des réseaux sociaux et des nouveaux médias sur la liberté d'expression, la protection de la vie privée et des données personnelles ;

A utiliser cette Déclaration comme une référence des activités de l'UNESCO dans le domaine de la liberté d'expression.

Appelons les partenaires de la Journée mondiale de la liberté d'expression 2012 à :

S'inspirer du succès de l'expérience de coopération multipartite dans l'organisation de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2012 et se résoudre à travailler ensemble dans le cadre d'activités ultérieures visant à renforcer davantage la liberté de la presse et la liberté d'expression en tant que valeur universelle et bénéfice pour la société dans son ensemble.